RAPPORT ANNUEL
2013-2014

Agence Forestière des Bois-Francs

TABLE DES MATIÈRES

1. LE MOT DU PRÉSIDENT 4

2. L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS 6

2.1 SON INSTITUTION 6

2.2 SA MISSION 6

2.3 SON TERRITOIRE 6

2.4 SA STRUCTURE 7

2.5 SES MEMBRES 8

2.6 SON CONSEIL D'ADMINISTRATION 9

2.7 LE COMITÉ EXÉCUTIF 11

2.8 LE COMITÉ EXPERT 11

2.9 LE COMITÉ PPMV 12

2.10 LE COMITÉ TAUX SYLVICOLES 12

2.11 SON PERSONNEL 13

3. LE RAPPORT DES ACTIVITÉS 14

3.1 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES 14

3.2 CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES 16

3.3 CONTRIBUTIONS DES PROPRIÉTAIRES 16

3.4 LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES 17

3.5 LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES 19

3.6 LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE 21

3.7 PROJETS INNOVATEURS D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS FEUILLUES 22

3.8 RÉVISION DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES 23
3.9 LE TRANSFERT DE CONNAISSANCE 24
3.10 PROJET D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE NOIRE 24
3.10.1 PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES – AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE NOIRE 25
3.10.2 PROGRAMME PAIR – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ÉCOSYSTÉMIQUE 26
3.10.3 PROJET PAIR ET ÉCO-ACTION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU CANADA 26
3.10.4 PROJET DE VOLET II – RESTAURATION DE TRAVERSES DE COURS D'EAU 28
3.10.5 PROJET DE COMPENSATION DANS L'HABITAT DU POISSON 28
3.11 PLANS D'AMÉNAGEMENT FORÊT-FAUNE 29
3.11.1 PLANS D'AMÉNAGEMENT FORÊT-FAUNE DES FORÊTS PRIVÉES 29
3.11.2 PLANS D'AMÉNAGEMENT DES TPI DES MRC DE L'ÉRABLE ET DE BÉCANCOUR 29
3.12 CONNAISSANCE ET PROTECTION DE 10 MILIEUX HUMIDES 30
3.13 VALIDATION DES MODÈLES DE QUALITÉ DES HABITATS FAUNIQUES 30
3.14 VALIDATION DE L'IQH DU LIÈVRE D'AMÉRIQUE AU CENTRE-DU-QUÉBEC 31
3.15 VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE ET SUIVI TECHNIQUE DES PROJETS DE VOLET II 31
3.16 ESTIMATION DES COÛTS POUR LE PROJET DE RESTAURATION DANS LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE BULSTRODE 31
3.17 IMPLANTATION DE L'AMÉNAGEMENT ÉCOSYSTÉMIQUE DANS LES FORÊTS DU CENTRE-DU-QUÉBEC 32
3.18 ÉLABORATION DE STRATÉGIES POUR L'AMÉNAGEMENT INTENSIF 33
3.19 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DU RENDEZ-VOUS DE LA FORÊT PRIVÉE 34

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2013-2014

ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2013-2014

ANNEXE III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2014

ANNEXE IV LES REVENUS ET DÉPENSES PAR PROJET 2013-2014

1. LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour,

Avec la participation de ses partenaires, l'Agence a été encore très active cette année pendant laquelle elle a atteint sa majorité! Et oui, 18 ans bien remplis où plusieurs accomplissements ont été réalisés. Félicitations à tous ceux qui y ont contribué!

La révision du PPMV a progressé avec la réalisation du calcul de la possibilité forestière, la détermination des enjeux, orientations, priorités et les moyens d'action. L'exercice de l'établissement des stratégies sylvicoles est amorcé. Nous sommes donc en bonne position pour compléter la révision de notre PPMV pour l'automne prochain. D'ici là, des consultations auront lieu de diverses façons soit au moyen de rencontres ou en consultant les documents qui seront disponibles à certains endroits. Après l'adoption du nouveau PPMV, l'Agence pourra ensuite se concentrer sur sa mise en œuvre pour les prochaines années.

Dans la foulée de l'application de la Décision 4 du Rendez-vous de la forêt privée de 2011, l'Agence a modifié sa grille de taux de façon à séparer la valeur de la technique de celle de l'exécution de plusieurs traitements sylvicoles. Le 1er janvier dernier, le ministère des Ressources naturelles (aujourd'hui le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs) a fait une importante mise à jour de son règlement sur le remboursement des taxes foncières (RRTF) qui survient après un bon nombre d'années sans avoir été modifié ou indexé. Ce remaniement a permis de séparer la valeur de la technique de celle de l'exécution des travaux. Ainsi, en fonction de la Décision 18, il est maintenant possible pour les producteurs forestiers de pouvoir obtenir une aide financière en partie du Programme régulier de l'Agence et du RRTF. Cette complémentarité permettra, je l'espère, de pouvoir réaliser davantage de travaux sylvicoles au bénéfice de la forêt privée de la région.

L'Agence a adopté une politique permettant de sécuriser les investissements sylvicoles. Cette politique vise la durabilité des actions réalisées. Pour y parvenir, elle prévoit une plus grande responsabilisation du propriétaire forestier par un meilleur engagement vis-à-vis la protection des travaux effectués. Aussi, le propriétaire doit faire preuve du plus grand respect des lois et règlements en vigueur sur l'ensemble de ses propriétés pour pouvoir bénéficier d'une aide financière. Cette forme d'écoconditionnalité permettra de maintenir, voire même d'augmenter, la crédibilité de la livraison des programmes d'aide financière dans un contexte où l'opinion du public est mise à rude épreuve par les temps qui courent avec les travaux de la Commission Charbonneau.

L'Agence et ses partenaires ont été très actifs par rapport aux enjeux liés aux milieux humides. On le sait tous, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) prévoit modifier la Loi sur la qualité de l'environnement de façon à mieux encadrer la gestion des milieux humides. Des consultations ont eu lieu à cet effet et l'Agence a pu y participer. Les représentations visaient à démontrer au MDDELCC que les aspects de l'aménagement des boisés en milieux humides contribuent à leur mise en valeur. Nous avons pu noter que les représentants de ce ministère nous ont semblé réceptifs face à nos considérations. Reste à voir de quoi aura l'air le projet de Loi. Au besoin, des représentations seront effectuées en commission parlementaire cet automne.

Depuis maintenant deux ans, l'Agence a développé un beau partenariat avec la Ville de Victoriaville. En effet, lors de la première année, à la demande de la ville, l'Agence a dressé un diagnostic du milieu forestier du bassin versant de la rivière Bulstrode qui alimente une partie de la ville en eau potable. En fonction des problématiques soulevées, l'Agence a fait des recommandations pour les solutionner. Au cours de la deuxième année du mandat, l'étude a porté sur l'évaluation des coûts de la mise en œuvre de ces recommandations. Ce travail a été rendu possible grâce à l'expertise diversifiée développée à l'Agence en matière d'aménagement. La prochaine phase des travaux consistera à réaliser les actions préconisées. Pour cela, l'importante contribution des agents de livraison sera sollicitée. Pendant plusieurs années, ceux-ci pourront eux aussi mettre leur expertise à profit.

L'année 2014-2015 me semble très prometteuse. En effet, au niveau des activités régulières de l'Agence, les budgets d'aménagement semblent vouloir se consolider. J'ose espérer que la mise en place par le nouveau gouvernement d'un ministère dédié à la forêt permettra à la forêt privée d'occuper une bonne place dans l'aménagement des forêts québécoises.

Au niveau de la gestion du programme d'aide, l'Agence devra compléter son exercice amorcé l'an dernier au sujet de l'étude des taux. On se souvient que seuls les traitements sylvicoles représentant 80% des investissements avaient été analysés et appliqués en 2013-2014. Les autres activités seront donc analysées au cours de l'année.

Par ailleurs, l'Agence mettra en application des critères de performance des agents de livraison. Ces critères proviennent des orientations du ministère. Toutefois, certains critères supplémentaires peuvent y être ajoutés à la discrétion de l'Agence. Par l'application de ces critères, l'Agence vise le maintien et même l'amélioration de la livraison du programme par les agents de livraison.

Les enjeux entourant la mise en valeur des boisés en milieux humides visés par la Loi sur la qualité de l'environnement feront partie des sujets de discussions que les membres du conseil d'administration auront au cours de l'année. Il sera important de voir à faire reconnaître nos pratiques forestières dans ces milieux de façon à pouvoir réaliser nos activités sans avoir trop de contraintes.

Au cours de l'année, l'Agence, avec ses partenaires, réalisera un projet d'aménagement intégré des ressources du milieu forestier. Ce projet vise ni plus ni moins à mettre en application des études financées par les programmes de la CRÉCQ au cours des dernières années. Nous aurons donc l'occasion de sortir des sentiers battus et de réaliser des activités forestières hors de l'ordinaire. La créativité des agents de livraison sera donc sollicitée.

Comme vous le constatez à la lecture de ces quelques lignes et aussi du rapport des activités qui suit, les défis ne manquent pas. Ces défis sont toutefois l'affaire de tous. L'Agence seule ne pourrait répondre à toutes ces commandes. C'est pourquoi je tiens à remercier tous ceux et celles qui contribuent aux succès que nous avons. Un merci particulier aux membres du conseil d'administration ainsi qu'à l'équipe technique et administrative du bureau de l'Agence qui permettent d'obtenir de bons résultats.

Je vous souhaite une belle Assemblée et une bonne année 2014-2015!

2. L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

2.1 SON INSTITUTION

L'Agence Forestière des Bois-Francs a été instituée le 13 novembre 1996 suite aux travaux des partenaires de la forêt privée lors de la tenue du Sommet sur la forêt privée en 1995. L'Agence est une personne morale à but non lucratif et son fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec.

2.2 SA MISSION

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* stipule que l'agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du territoire du Centre-du-Québec, en particulier par :

- L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.

2.3 SON TERRITOIRE

Le territoire de l'Agence forestière des Bois-Francs couvre la région administrative du Centre-du-Québec. Il s'étend sur 7 261 km² et 93 % de ce dernier appartient au domaine privé. La population de la région regroupe près de 230 700 personnes. Celle-ci est répartie en 80 municipalités qui sont regroupés en cinq (5) municipalités régionales de comté (MRC) et 2 territoires autochtones.

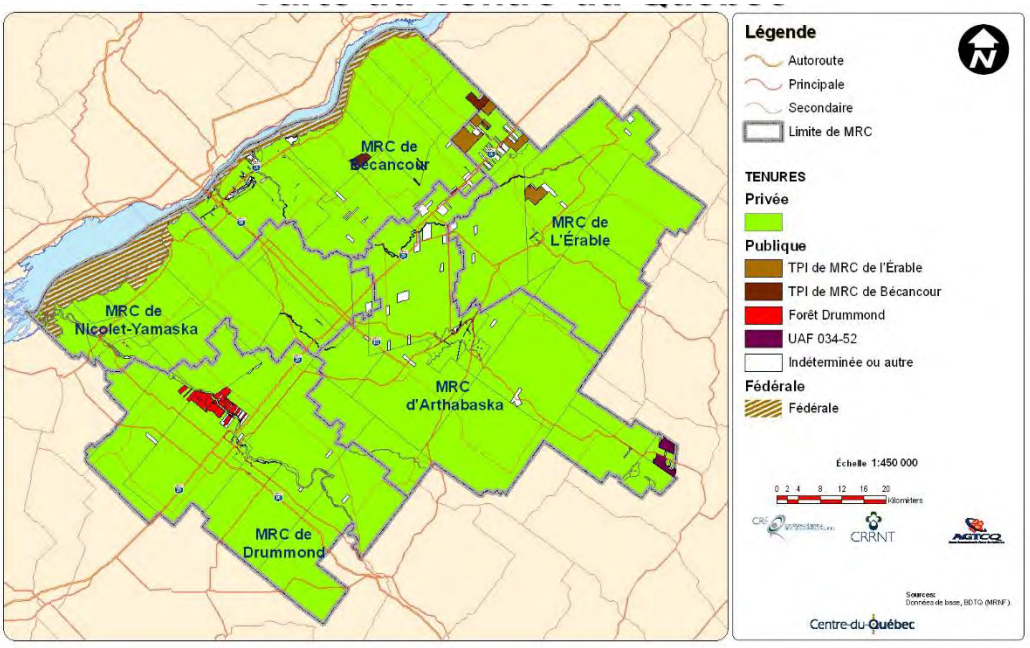

Le territoire forestier de l'Agence se caractérise par :

- 3 grandes zones écologiques : Érablière à caryer, Érablière à tilleul et Érablière à bouleau jaune
- 2 zones topographiques : Plaine du St Laurent et Coteaux des basses Appalaches
- Plus de 348 500 ha boisés, ce qui représente 51 % de la superficie totale de la région
- 38 % en forêts feuillues, 36 % en forêts mixtes, 19 % en forêts résineuses et 7 % en régénération
- 90 % des forêts au stade jeune et 10 % en forêts matures

Les propriétaires de boisés de la région se caractérisent par :

- 9 500 propriétaires de boisés
- 2 730 propriétaires ayant le statut de producteur forestier
- Superficie moyenne de leurs boisés : 47 ha
- Âge moyen des producteurs forestiers : 58 ans

MRC	**Superficie forestière**	**%**	**Superficie totale**[1]	**%**
Arthabaska	103 519 ha	29,7	183 685 ha	27,5
Bécancour	62 253 ha	17,9	110 200 ha	16,5
Drummond	71 919 ha	20,6	155 491 ha	23,2
Érable	80 218 ha	23,0	122 084 ha	18,2
Nicolet-Yamaska	30 594 ha	8,8	97 853 ha	14,6
TOTAL	**348 503 ha**		**669 313 ha**	

2.4 SA STRUCTURE

Conformément aux décisions découlant du Sommet sur la forêt privée de 1995, l'Agence est formée de quatre partenaires, soit : Le monde municipal, les industries de la transformation du bois, le ministère des Ressources naturelles et les propriétaires de boisés.

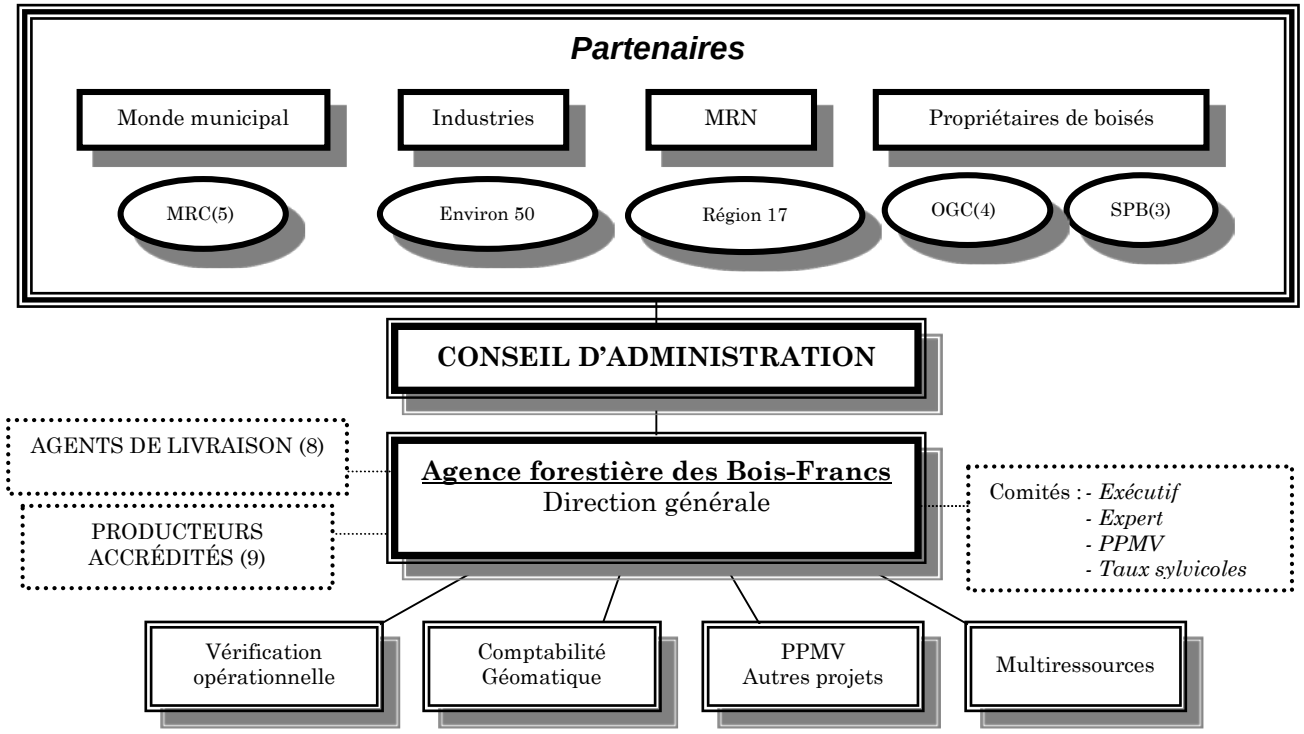

[1] Superficie sans eau

2.5 SES MEMBRES

En vertu du statut et des règlements de l'Agence forestière des Bois-Francs, il est possible pour les acteurs forestiers impliqués dans la région Centre-du-Québec d'en devenir membres. Il existe deux statuts de membres au sein de l'Agence : les membres réguliers et les membres associés.

LES MEMBRES RÉGULIERS

Selon l'article 138 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis comme membre régulier de l'Agence, toute **personne morale** ou **organisme** œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- Les **municipalités** incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- Les **organismes reconnus de producteurs forestiers**, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB);
- Les **titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**, tels que : les industriels du sciage, des pâtes et papiers, des panneaux, déroulage, etc.

Les membres réguliers en date du 31 mars 2014 sont :

Dans la catégorie : Les municipalités

Organismes	
MRC Arthabaska	MRC
MRC Bécancour	MRC
MRC Drummond	MRC
MRC Érable	MRC
MRC Nicolet-Yamaska	MRC

Dans la catégorie : Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Organismes	
Gérard Crête et Fils inc.	Sciage
Vexco inc.	Sciage

Dans la catégorie : Les organismes reconnus de producteurs forestiers **Organismes**	**Sous-catégorie**
Aménagement forestier coopératif de Wolfe	OGC
Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic	OGC
Groupement forestier Nicolet-Yamaska	OGC
Société sylvicole Arthabaska-Drummond Inc.	OGC
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	SPB
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	SPB
Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie	SPB

LES MEMBRES ASSOCIÉS

Selon l'article 139 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis : toute personne ou organisme œuvrant sur le territoire du Centre-du-Québec, ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et étant intéressé à promouvoir les objectifs de celle-ci. Cependant les membres associés ne bénéficient pas du cens d'éligibilité au conseil d'administration ni au droit de vote aux assemblées des membres. Toutefois, ils ont le droit d'assister à ces assemblées et même d'y prendre la parole.

Les membres associés en date du 31 mars 2014 sont :

Conseillers forestiers de la région de Québec	Agent de livraison
Foresterie Vert Demain	Agent de livraison
SNG foresterie conseil	Consultants forestiers

2.6 SON CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration de l'Agence est composé de quinze (15) administrateurs représentant le Ministre (2), le milieu municipal (5), les propriétaires de boisé (2 SPB/SPF et 2 OGC) et le milieu industriel (4).

Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre.

Le conseil d'administration assure la gestion des affaires de l'Agence. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolutions, étudie toute question qui lui est soumise par l'assemblée générale et veille à la bonne administration de l'Agence. Les décisions du conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, c'est-à-dire lorsque aucun groupe d'administrateurs ne s'oppose à la décision proposée. Lorsque le consensus n'est pas possible, la décision est prise sur la base de la politique de fonctionnement du conseil d'administration et de son comité exécutif.

Au 31 mars 2014, le Conseil d'administration de l'Agence était composé de :

Groupes	***Administrateur***	***Organisme***	***Mandat***
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles	n/a
	Henri Ouellet		n/a
Monde municipal	Claude Bahl	MRC de Drummond	2012-2014
	Jocelyn Bédard	MRC de l'Érable	2013-2015
	Pierre Gaudet	MRC de Nicolet-Yamaska	2012-2014
	Mario Lyonnais	MRC de Bécancour	2013-2015
	François Marcotte	MRC d'Arthabaska	2013-2015
Industrie	David Boisvert	Vexco inc.	2012-2014
	Marc-Antoine Belliveau	Gérard Crête et Fils	2013-2015
	Siège vacant		
	Siège vacant		
Propriétaires (OGC)	André Morin	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	2012-2014
	Jean Page	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	2013-2015
Propriétaires (SPB/SPF)	Caroline Houde	Syndicat propriétaires forestiers région Québec	2013-2015
	Ghislain Leblond	Syndicat producteurs bois Centre-du-Québec	2012-2014

Le conseil d'administration s'est réuni à six (6) occasions au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2014. Les principaux sujets sur lesquels l'attention du Conseil d'administration a été portée sont :

- L'adoption du budget administratif, des normes des travaux sylvicoles, de la programmation des travaux, de l'accréditation des agents de livraison et producteurs forestiers ainsi que des allocations budgétaires;
- Suivi de la vérification opérationnelle;
- Suivi des contributions financières des industries forestières;
- Suivi de l'évolution de la mise en place des décisions prises au Rendez-vous de la forêt privée;
- Mise en œuvre de la révision du Plan de protection et de mise en valeur (enjeux, orientations, actions);
- Reboisement des friches agricoles
- Les enjeux relatifs aux milieux humides;
- Le suivi des mandats externes;
- Le suivi des travaux de la CRRNT;
- Développement de projets d'aménagement multiressource;
- Chantier sur la forêt privée du Rendez-vous national de la forêt québécoise;
- Mise en place de la politique sur la sécurisation des investissements sylvicoles;
- Mise en place de la stratégie d'intervention dans les plantations de pins gris;
- Modification de la politique de partage de l'aide financière entre les propriétaires.

2.7 LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif réalise une analyse préliminaire des orientations et des affaires nouvelles. Les séances se déroulent selon la même approche que les réunions du conseil d'administration, c'est-à-dire : administration, décision, discussion, information et varia. Le point « Décision » génère des décisions à caractère administratif et technique et des recommandations ou des scénarios pour discussion ou décision au conseil d'administration.

Au 31 mars 2014, le comité exécutif était composé de :

GROUPES	ADMINISTRATEUR	ORGANISME
Monde municipal	Pierre Gaudet, président	MRC Nicolet-Yamaska
Propriétaires (SPB)	Ghislain Leblond, vice-président	Syndicat des producteurs de bois Centre-du-Québec
Propriétaires (OGC)	Jean Page	Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond
Industrie	David Boisvert	Vexco inc.
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles

Les membres du comité exécutif ne se sont pas réunis au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2014.

2.8 LE COMITÉ EXPERT

Les membres du comité expert sont mandatés par le conseil d'administration pour étudier certains aspects plus techniques liés à la livraison des programmes.

Au 31 mars 2014, le comité expert était composé de :

GROUPES	REPRÉSENTANT	ORGANISME
Monde municipal	François Marcotte, président	MRC de l'Érable
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles
Propriétaires (OGC)	Martin Larrivée	Aménagement forestier coopératif de Wolfe
	Gaston Samson	Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond
Propriétaires (SPB/SPF)	Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers région Québec
	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs bois Centre-du- Québec
Industrie forestière	David Boisvert	Vexco inc.
Agents de livraison indépendants	Sébastien Rioux	Conseillers forestiers de la région de Québec
Propriétaires accrédités	Marcel Boilard	

Les membres du comité expert se sont réunis à une (1) occasion.

Les dossiers suivants ont fait l'objet des travaux du comité expert :

- Discussions et orientation sur le badigeonnage des pins
- Discussions sur l'aménagement des jeunes érablières et le besoin de martelage
- Discussions sur le reboisement des sablières et des carrières
- Discussion sur l'aménagement des plantations de pins gris
- Discussion suite au suivi préliminaire des DMPE réalisés depuis 2002
- Modifications aux normes de l'Agence

2.9 LE COMITÉ PPMV

Le comité PPMV a été mis en place afin de voir à la bonne marche de la révision du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de l'Agence. Au 31 mars 2014, le comité PPMV était composé de :

GROUPES	REPRÉSENTANT	ORGANISME
Monde municipal	Mario Lyonnais	MRC de Bécancour
	David Proulx	MRC de l'Érable et de Bécancour
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles
Propriétaires (OGC)	Jean Page	Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond
Propriétaires (SPB)	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du- Québec
Industrie forestière	David Boisvert	Vexco inc.

Le comité s'est réuni à deux (2) occasions en 2013-2014.

2.10 LE COMITÉ TAUX SYLVICOLES

Dans le cadre de la mise en œuvre des décisions 3 et 4 prises lors du Rendez-vous de la forêt privée, le comité taux sylvicoles a été mis en place afin de recommander au Conseil d'administration la valeur de l'aide technique et de l'exécution pour chaque activité sylvicole. Au 31 mars 2014, le comité taux sylvicoles était composé de :

GROUPES	REPRÉSENTANT	ORGANISME
Monde municipal	Jocelyn Bédard	MRC de l'Érable
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles
Propriétaires (OGC)	Jean Page	Société sylvicole Arthabaska-Drummond
Propriétaires (SPB)	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du- Québec
Industrie forestière	David Boisvert	Vexco inc.

Le comité s'est réuni à une (1) occasion en 2013-2014 en plus de mener plusieurs consultations par courriels.

2.11 SON PERSONNEL

Le personnel de l'Agence voit à appliquer les décisions découlant du conseil d'administration. Il soutient aussi administrativement et techniquement les agents de livraison dans leurs activités.

Par ordre alphabétique, le personnel de l'Agence est composé de :

Marie-Pier Arsenault, ing. for. Mong-Ngoc Nguyen, ing. for. (2½ mois)	Chargées de projets Révision du Plan de protection et de mise en valeur Projet d'implantation de l'aménagement écosystémique Élaboration de stratégies d'aménagement intensif Coûts d'aménagement sous-bassin de la rivière Bulstrode
Céline Brault, tech. adm.	Adjointe à la direction Gestion comptable Soutien administratif aux programmes Soutien administratif général Géomatique Secrétariat
Amélie Collard, biol. M.Sc. (6 mois)	Coordonnatrice en aménagement multiressources Projets multiressources Soutien PPMV
Guy Larochelle, ing. for.	Directeur général Gestion des programmes d'aménagement Gestion du personnel Secrétaire du conseil d'administration Responsable de l'Agence
Steve Lemay, tech. for.	Agent vérificateur Vérification opérationnelle des programmes d'aide Support technique aux agents de livraison Mise à niveau des normes
Annick Picard, biol.	Coordonnatrice en aménagement multiressources par intérim Projets multiressources Soutien PPMV Chargée de projets Projets de la Rivière Noire Plans d'aménagement forêt-faune

3. LE RAPPORT DES ACTIVITÉS

L'Agence forestière des Bois-Francs présente son rapport d'activités pour l'exercice financier 2013-2014. Ce rapport couvre les activités du 1er avril 2013 au 31 mars 2014. L'Agence complète ainsi sa dix-huitième année d'opération depuis sa création en 1996.

3.1 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES

La réalisation de travaux sylvicoles et le fonctionnement de l'Agence se fait grâce à la contribution financière directe de deux partenaires soit, le Ministère des Ressources naturelles et les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent en bois provenant des forêts privées du territoire de l'Agence.

PARTENAIRE	2012-2013	**2013-2014**
Ministre « programme régulier »	1 896 200 $	**1 896 200 $**
Ministre « programme d'investissements sylvicoles »	490 600 $[2]	**350 400 $[3]**
Industrie	244 825 $[4]	**272 653 $[5]**
TOTAL	2 631 625 $	**2 519 253 $**

Par décret du gouvernement du Québec, la contribution des industriels a été fixée à 1,00$/m³s du 26 octobre 2011 à ce jour. Les 29 usines qui ont contribué au financement de l'Agence en 2013-2014 sont, par ordre alphabétique, les suivantes :

Armand Duhamel et Fils inc.
Bardeaux de cèdres St-Honoré
Belle-Ripe inc.
Blanchette et Blanchette inc.
Bois Daaquam inc.
Carrier et Bégin inc.
Clermond Hamel Ltée
Corporation international Masonite (IMM)
Domtar inc. (Windsor)
Fontaine inc.
Gérard Crête et Fils inc.
Groupe Crête Div. Riopel inc.
Industries Maibec (Saint-Pamphile)
Industries Maibec (Saint-Théophile)
Kruger Wayagamack inc.
Les Planchers Mercier inc.
Les Spécialistes du Bardeau de Cèdre inc.
Mobilier Rustique inc.
Papiers White Birch, Stadacona sec, Scierie Leduc
PF Résolu Canada inc. (Grand-Mère)
Produits forestiers Arbec senc
R.B.F. Scierie St-Tite inc.
Scierie Lapointe et Roy Ltée
Scierie Lauzé inc.
Scierie Rivest inc.
Scierie Tech inc.
Scierie West Brome inc.
Silicium Québec sec
Vexco inc.

[2] Programme d'investissements sylvicoles (PIS-IPREFQ) et Entente Canada-Québec « Initiatives ponctuelles de renforcement des économies forestières du Québec »

[3] Programme d'investissements sylvicoles et de l'entente Canada-Québec « Initiative de renforcement de l'activité économique des collectivités du Québec – Sylviculture »

[4] En 2012-2013, la contribution des industries inclut un montant de 206 $ reçus pour des prélèvements antérieurs à l'année d'exercice.

[5] En 2013-2014, la contribution des industries inclut un montant de 13 448 $ reçus pour des prélèvements antérieurs à l'année d'exercice.

Les tableaux qui suivent montrent les résultats de l'année en termes de déclarations d'achat de volumes de bois par les industries forestières, et ce, par territoire de MRC et par essence.

VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR MRC (m³s.)

MRC	2012-2013	**2013-2014**
Arthabaska	74 941	**73 130**
Bécancour	51 722	**64 286**
Drummond	18 178	**15 980**
Érable	88 541	**94 604**
Nicolet-Yamaska	11 237	**11 205**
TOTAL	244 619	**259 205**

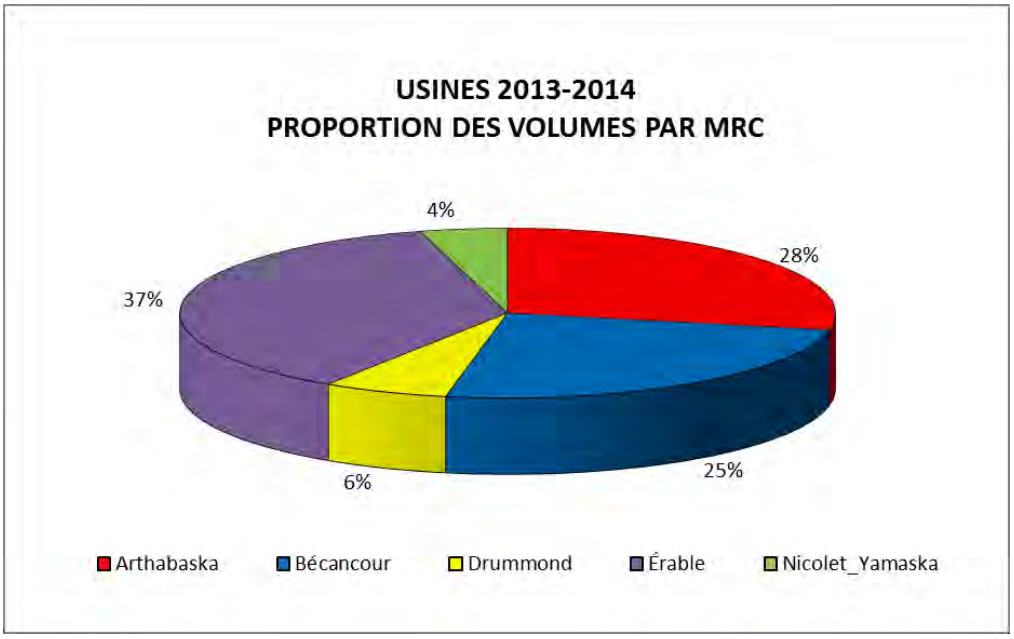

VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR ESSENCE OU GROUPE D'ESSENCES (m³s.)

ESSENCE	2012-2013	**2013-2014**
Sapin et épinette	85 880	**93 580**
Mélèze	122	**96**
Pins	7 819	**14 551**
Pruche	3 700	**1 135**
Thuya	4 923	**3 239**
Résineux mélangés	64 299	**86 049**
Bouleau jaune	264	**104**
Bouleau à papier	42	**18**
Érable rouge	181	**129**
Érable à sucre	209	**112**
Feuillus autres	28 837	**22 028**
Peuplier faux-tremble	39 477	**38 164**
Peupliers autres	8 866	
TOTAL	244 619	**259 205**

Selon les données des Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence, voici, en fonction de la possibilité forestière calculée dans le PPMV, les livraisons de bois en m^3 solides, au cours des 5 dernières années :

Groupes d'essence	Possibilité forestière	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	**2113-2014**
Sapin, épinette, pin gris	143 000	82 460	96 721	124 976	123 862	**156 986**
Autres résineux	64 000	28 072	33 162	21 390	38 031	**43 860**
Feuillus mélangés	140 000	28 367	28 819	26 132	32 194	**23 115**
Peupliers	55 000	43 223	38 134	40 117	42 713	**39 078**
Total	**402 000**	**182 122**	**196 836**	**212 615**	**236 800**	**263 039**

3.2 CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES

Cette année encore, les partenaires ont supporté leur Agence à divers degrés en s'impliquant sur le conseil d'administration, les comités et autres appuis. L'estimation de la valeur des contributions non monétaires apparaît ci-après :

Groupes	***Organisme***	***Valeur***	***Total***
Ministre	Ministère des Ressources naturelles	3 500 $	3 500 $
Monde municipal	MRC d'Arthabaska	1 750 $	7 000 $
	MRC de Bécancour	1 250 $	
	MRC de Drummond	750 $	
	MRC de l'Érable	1 250 $	
	MRC de Nicolet-Yamaska	2 000 $	
Industrie	Vexco inc.	1 000 $	1 750 $
	Gérard Crête et Fils inc.	750 $	
Propriétaires (OGC)	Aménagement forestier coopératif de Wolfe	250 $	4 250 $
	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	1 750 $	
	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	2 250 $	
Propriétaires (SPB)	Syndicat des producteurs de bois du Centre Québec	2 250 $	4 000 $
	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	1 750 $	
	Total des membres réguliers :	**20 500 $**	**20 500 $**
Membres associés	Les Conseillers forestiers de la région de Québec	350 $	350 $
	Total des membres réguliers et associés :	**20 850 $**	**20 850 $**

3.3 CONTRIBUTIONS DES PROPRIÉTAIRES

Le partage initial du financement entre les partenaires prévoit que les propriétaires doivent contribuer au financement du programme à la hauteur de 20%. Cependant, suite à la Décision 5 du Rendez-vous de la forêt privée du 30 mai 2011, les travaux des 1er et 2e entretiens de plantation ainsi que les travaux de 1ère éclaircie commerciale de plantations ou de peuplements naturels admissibles bénéficient maintenant d'une aide financière à 100 %. Aussi, depuis l'année 2007-2008, l'Agence offre une aide financière pour soutenir les frais des services techniques pour l'exécution de travaux sans aide financière. Finalement, depuis le 1er avril 2012, la confection des plans d'aménagement forestier sont entièrement aux frais des propriétaires.

La contribution des propriétaires peut être sous forme d'argent ou d'efforts dans le cas où le propriétaire effectue ses travaux lui-même. En 2013-2014, l'Agence estime la participation financière des propriétaires forestiers à plus de 616 995 $ pour la confection de leur plans d'aménagement forestier[6] et pour la réalisation de leurs travaux d'aménagement pour l'ensemble des programmes d'aide financière, ce qui représente près de 44,9 %[7] de la valeur des travaux où la contribution des propriétaires est requise.

[6] 245 plans d'aménagement forestier

[7] Participation financière des propriétaires à près de 24,4 % de la valeur de tous les travaux.

3.4 LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence offre une assistance financière aux producteurs forestiers reconnus afin de réaliser des travaux forestiers de mise en valeur sur leur propriété. Pour être admissible au programme d'aide, tout producteur forestier doit être reconnu en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. Ainsi, le producteur forestier doit posséder une superficie forestière d'au moins 4 hectares, dotée d'un plan d'aménagement forestier et s'enregistrer auprès d'un bureau d'enregistrement mandaté par le Ministre.

Dans le cadre du programme régulier, en 2013-2014, 1 924 234 $ en aide financière ont été versés à des producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Un total de 548 producteurs ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 3 511 $/producteur, tous travaux confondus. Aussi, des travaux sylvicoles ont été réalisés sans aide financière pour l'exécution tout en bénéficiant d'une aide financière pour les services techniques livrés par les agents de livraison.

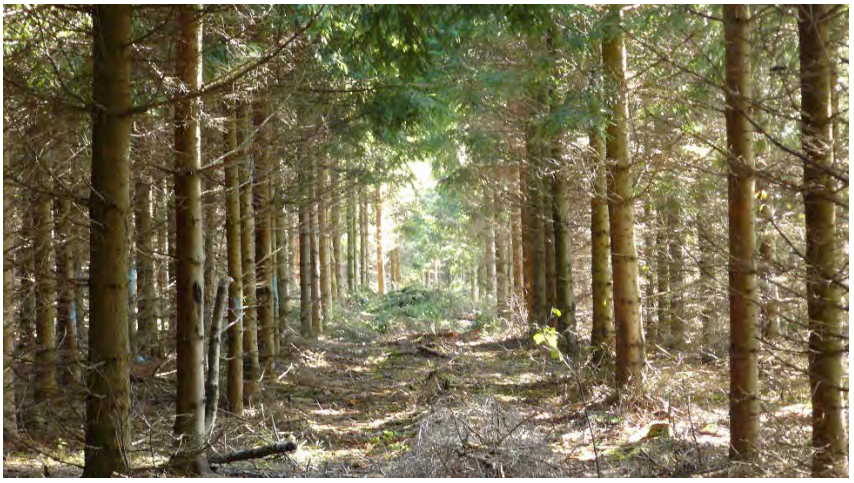

À noter qu'en regard de la décision du Rendez-vous de la forêt privée relative aux attentes de l'industrie forestière par rapport à l'utilisation des fonds provenant de leurs contributions, le Conseil d'administration a résolu de maintenir le niveau d'efforts consentis antérieurement dans la réalisation de travaux commerciaux.

QUANTITÉ PAR GROUPE DE TRAVAUX
PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENT	2012-2013		2013-2014	
	Avec aide financière	Sans aide financière	**Avec aide financière**	**Sans aide financière**
Préparation de terrain	178 ha		**147 ha**	**5 ha**
Mise en terre	561 753 plants	1 500 plants	**503 016 plants**	**6 090 plants**
Entretien de plantation	492 ha	59 ha	**577 ha**	**37 ha**
Traitements non commerciaux	46 ha		**54 ha**	**1 ha**
Traitements commerciaux	830 ha	145 ha	**804 ha**	**211 ha**
Drainage et voirie	21 km	18 km	**6 km**	**9 km**
Visite-conseil et service technique	135 unités		**165 unités**	

AIDE FINANCIÈRE PAR GROUPE DE TRAVAUX
PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENT	2012-2013	%	2013-2014	%
Préparation de terrain	145 727 $	7,5 %	**120 657 $**	**6,3 %**
Mise en terre	245 214 $	12,7 %	**226 021 $**	**11,8 %**
Entretien de plantation	490 409 $	25,3 %	**547 060 $**	**28,4 %**
Traitements non commerciaux	50 252 $	2,6 %	**58 063 $**	**3,0 %**
Traitements commerciaux	938 629 $	48,6 %	**913 792 $**	**47,5 %**
Drainage et voirie	25 293 $	1,3 %	**3 951 $**	**0,2 %**
Visite-conseil et service technique	37 815 $	2,0 %	**54 690 $**	**2,8 %**
TOTAL	1 933 339 $	100 %	**1 924 234 $**	**100 %**

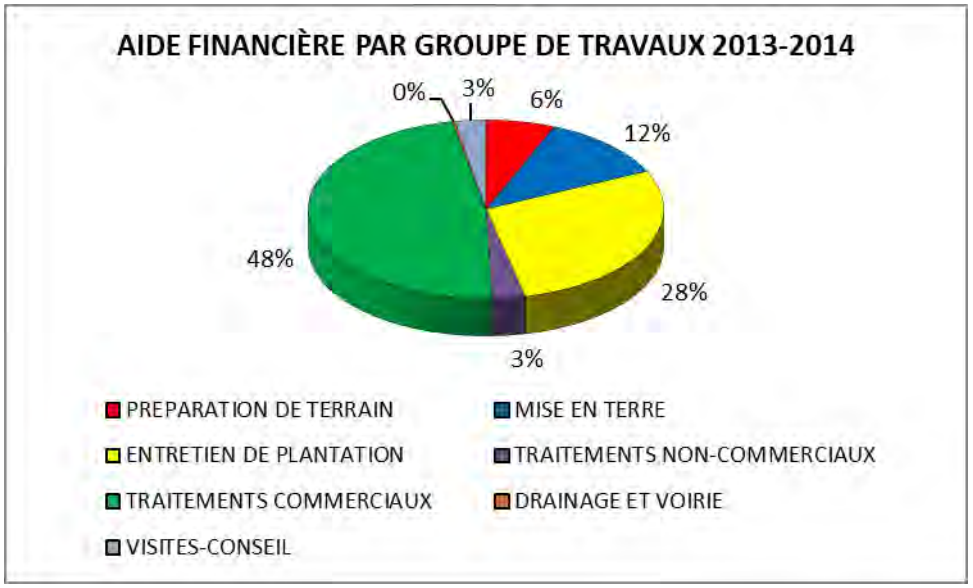

AIDE FINANCIÈRE PAR MRC
PROGRAMME RÉGULIER

MRC	2012-2013		2013-2014		Objectif
	Montant	%	**Montant**	**%**	**%**
Arthabaska	559 801 $	29,0 %	**626 840 $**	**32,6 %**	**29,2 %**
Bécancour	438 788 $	22,7 %	**419 914 $**	**21,8 %**	**17,8 %**
Drummond	284 247 $	14,7 %	**336 066 $**	**17,5 %**	**21,6 %**
Érable	471 987 $	24,4 %	**385 619 $**	**20,0 %**	**23,0 %**
Nicolet-Yamaska	178 516 $	9,2 %	**155 795 $**	**8,1 %**	**8,4 %**
TOTAL	1 933 339 $	100 %	**1 924 234 $**	**100 %**	**100 %**

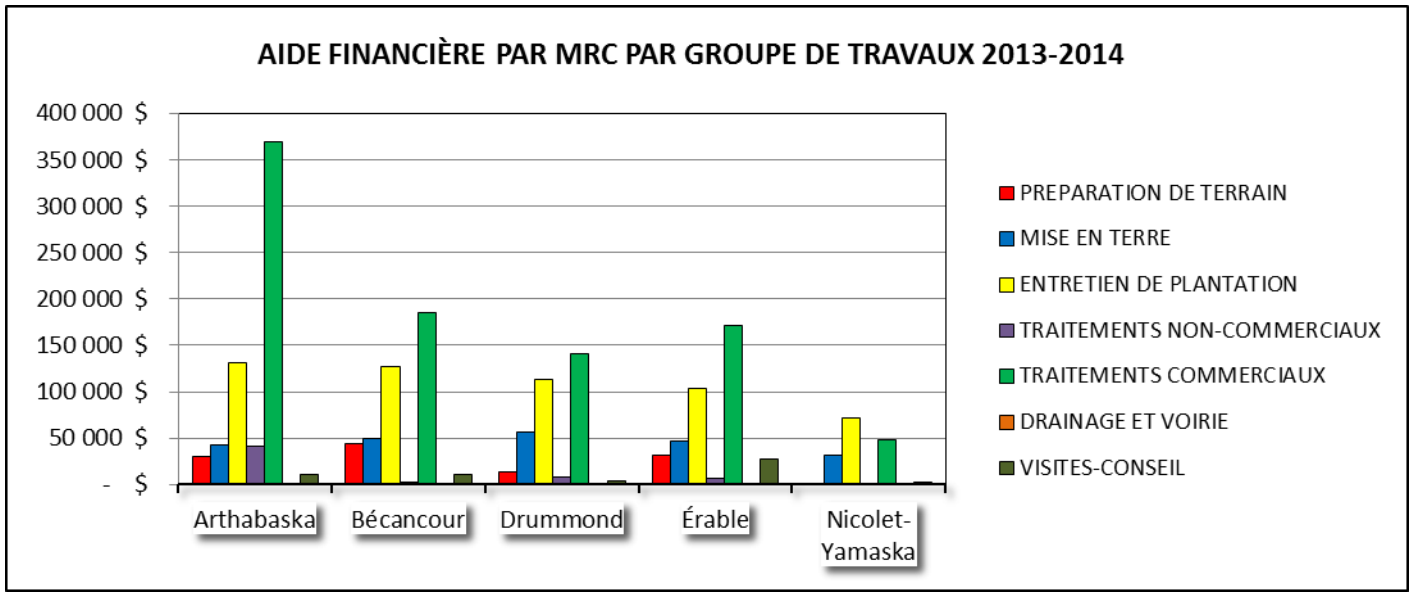

3.5 LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

En 2006-2007, le ministère des Ressources naturelles a mis en place une stratégie d'investissements sylvicoles au moyen du *Programme d'investissements sylvicoles*. De plus, depuis 2011-2012, le gouvernement fédéral participe à la mise en valeur de la forêt privée par son *Programme Initiative de renforcement de l'activité économique des collectivités du Québec*. Dans le cadre de cette entente de financement conjoint Canada-Québec, une somme totale de 5 millions de dollars a été octroyée à la forêt privée québécoise par les gouvernements fédéral et provincial pour l'exercice 2013-2014.

Le ministère des Ressources naturelles du Québec a octroyé à l'Agence un montant de 350 400 $ dont 332 467 $[8] ont été versés pour la réalisation de traitements sylvicoles admissibles. Quatre-vingt-un (81) producteurs forestiers ont bénéficié de ce programme pour une aide financière moyenne de 4 105 $ par propriétaire.

Le tableau ci-dessous résume les activités réalisées :

QUANTITÉ PAR GROUPE DE TRAVAUX
PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

TRAITEMENT	2012-2013		2013-2014	
	Avec aide financière	Sans aide financière	**Avec aide financière**	**Sans aide financière**
Préparation de terrain	30 ha		**37 ha**	**1 ha**
Mise en terre	58 870 plants		**34 289 plants**	
Entretien de plantation	229 ha		**150 ha**	
Traitements non commerciaux	15 ha	2 ha	**3 ha**	
Traitements commerciaux	119 ha	1 ha	**84 ha**	**9 ha**
Visite-conseil et service technique	1 visite		**1 visite**	

AIDE FINANCIÈRE PAR GROUPE DE TRAVAUX
PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

TRAITEMENT	2012-2013	%	2013-2014	%
Préparation de terrain	36 028 $	7,7 %	**51 316 $**	**15,4 %**
Mise en terre	25 127 $	5,4 %	**15 355 $**	**4,6 %**
Entretien de plantation	236 842 $	50,6 %	**162 915 $**	**49,0 %**
Traitements non commerciaux	15 567 $	3,3 %	**2 973 $**	**0,9 %**
Traitements commerciaux	153 904 $	32,9 %	**99 746 $**	**30,0 %**
Visite-conseil et service technique	160 $	0,1 %	**162 $**	**0,1 %**
TOTAL	467 628 $	100 %	**332 467 $**	**100 %**

[8] Ce montant inclut les travaux exécutés dans le cadre du Projet d'aménagement intégré du sous-bassin-versant de la Rivière Noire. Voir item 3.10.1.

AIDE FINANCIÈRE PAR MRC
PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

MRC	2012-2013	%	**2013-2014**	%
Arthabaska	133 805 $	28,6 %	**83 378 $**	**25,1** %
Bécancour	143 206 $	30,6 %	**120 931 $**	**36,4** %
Drummond	46 288 $	9,9 %	**35 501 $**	**10,7** %
Érable	112 582 $	24,1 %	**69 531 $**	**20,9** %
Nicolet-Yamaska	31 747 $	6,8 %	**23 126 $**	**6,9** %
TOTAL	467 628 $	100 %	**332 467 $**	**100** %

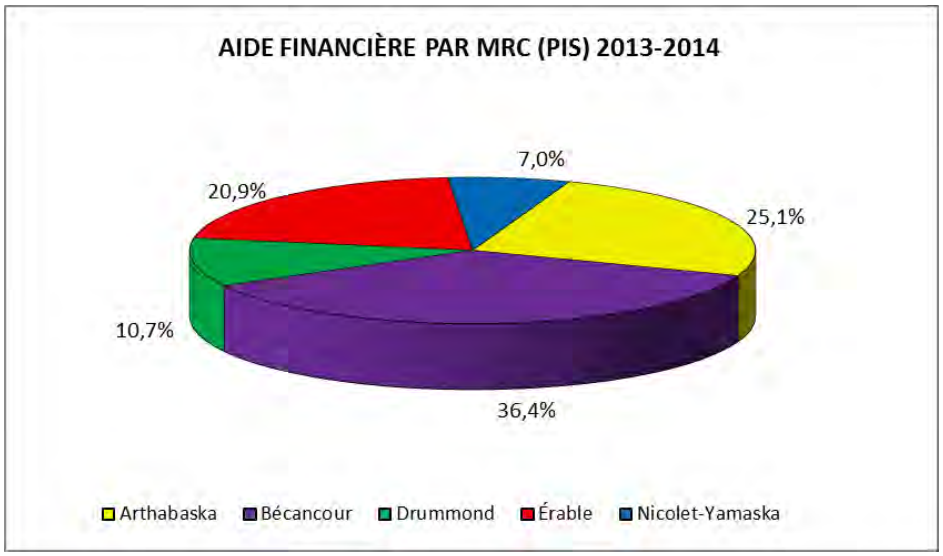

3.6 LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

L'Agence assume la vérification opérationnelle pour l'ensemble des activités des Programmes d'aide financière qu'elle administre (Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et Programme d'investissements sylvicoles). La vérification opérationnelle des travaux exécutés dans le cadre de ces Programmes s'est effectuée du 1er avril 2013 au 31 mars 2014, soit sur une période de 12 mois.

Dans le cadre de leurs activités, les agents de livraison ont présenté 920 prescriptions de travaux sylvicoles à l'Agence et 1 014 rapports d'exécution ont été fournis en annexe des réclamations de paiement pour fin de vérification opérationnelle.

Certains travaux présélectionnés ont fait l'objet d'une vérification avant traitement afin de mesurer les critères d'admissibilité aux Programmes, lesquels sont impossibles à vérifier après traitement. Ainsi, l'Agence a vérifié 51 prescriptions sylvicoles représentant un échantillonnage de 5,5 % du total des prescriptions reçues. La sélection des travaux à visiter avant traitement a été faite aléatoirement et manuellement par l'Agence.

La vérification des travaux après traitement inclut toutes les activités des Programmes. Cette vérification permet de valider les conformités administrative, technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés dans le cadre des Programmes d'aide financière.

Pour les travaux exécutés dans le cadre du Programme régulier, l'Agence a vérifié 129 traitements pour un échantillonnage de vérification de 13,2 % des traitements représentant 19,8 % des sommes réclamées en aide financière. Les travaux visités ont été choisis aléatoirement et manuellement par l'Agence.

PROGRAMME RÉGULIER							
Type de travaux	**Nombre traitements**	**Nombre vérifiés**	**% vérifiés**	**Valeur vérifiée**	**% valeur vérifiée**	**2013-2014 % Conformes**	2012-2013 % Conformes
Préparation de terrain	**70**	**8**	**11,4 %**	**23 024 $**	**19,1 %**	**94,0 %**	95,1 %
Mise en terre	**137**	**21**	**15,3 %**	**71 878 $**	**31,8 %**	**90,9 %**	92,1 %
Entretien	**231**	**31**	**13,4 %**	**106 597 $**	**19,5 %**	**88,5 %**	92,3 %
Traitements non commerciaux	**15**	**3**	**20,0 %**	**6 953 $**	**33,2 %**	**91,3 %**	95,0 %
Traitements intermédiaires	**13**	**2**	**15,4 %**	**17 571 $**	**17,0 %**	**93,0 %**	96,0 %
Traitements commerciaux	**360**	**42**	**11,7 %**	**149 470 $**	**47,3 %**	**92,6 %**	90,9 %
Drainage et voirie	**7**	**2**	**28,6 %**	**522 $**	**13,2 %**	**45,5 %**	91,7 %
Visites-conseils	**144**	**20**	**13,9 %**	**4 927 $**	**9,0 %**	**82,4 %**	84,7 %
Général	**977**	**129**	**13,2 %**	**380 942 $**	**19,8 %**	**89,1 %**	91,3 %

Pour les travaux réalisés dans le cadre du Programme d'investissements sylvicoles, l'Agence a vérifié 19 traitements représentant une vérification de 16,2 % des traitements et 19,5 % de la valeur des traitements réclamés.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES							
Type de travaux	**Nombre traitements**	**Nombre vérifiés**	**% vérifiés**	**Valeur vérifiée**	**% valeur vérifiée**	**2013-2014 % Conformes**	2012-2013 % Conformes
Préparation de terrain	**7**	**1**	**14,3 %**	**1 967 $**	**3,8 %**	**95,0 %**	95,8 %
Mise en terre	**16**	**3**	**18,8 %**	**7 210 $**	**47,0 %**	**93,3 %**	91,0 %
Entretien	**57**	**7**	**12,3 %**	**32 413 $**	**19,9 %**	**93,9 %**	86,5 %
Traitements non-commerciaux	**1**	**1**	**100 %**	**1 487 $**	**100 %**	**90,0 %**	92,5 %
Traitements intermédiaires	**1**						
Traitements commerciaux	**34**	**7**	**20,6 %**	**21 617 $**	**21,7 %**	**93,9 %**	92,7 %
Visites-conseils	**1**						
Général	**117**	**19**	**16,2 %**	**64 694 $**	**19,5 %**	**93,6 %**	91,4 %

3.7 PROJETS INNOVATEURS D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS FEUILLUES

Le Ministre des Ressources naturelles et de la Faune a accordé en 2002-2003 à l'Agence forestière des Bois-Francs une aide financière ponctuelle de 150 000 $ pour la réalisation de projets innovateurs en vue de développer une expertise technique et opérationnelle dans l'aménagement forestier des érablières rouges.

Ces projets réalisés par des agents de livraison et des producteurs forestiers visent l'atteinte des objectifs du volet aménagement forestier du plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Plus particulièrement, ces projets permettent à l'Agence de développer, avec la collaboration d'organismes reconnus dans le milieu, une expertise technique et opérationnelle dans l'aménagement forestier des érablières rouges.

Également ces projets permettent de réaliser des travaux innovateurs d'aménagement forestier dans l'atteinte de quatre grandes orientations identifiées dans le plan de protection et de mise en valeur de l'Agence forestière des Bois-Francs :

- Reconnaître et mettre en valeur les sites feuillus potentiels
- Appuyer le développement de l'acérico-sylviculture
- Favoriser les travaux qui procurent un rendement accru des forêts traitées et augmentent la qualité des tiges
- Revaloriser la régénération en essences adaptées aux potentiels

De ces orientations, ces projets répondent également à 5 objectifs identifiés dans le plan d'action du PPMV :

- Aménager quelques forêts âgées en structure inéquienne
- Mettre en valeur les sites feuillus potentiels
- Intensifier la sylviculture dans les peuplements naturels feuillus
- Optimiser la production de matières ligneuses dans les érablières
- Soutenir et intensifier le rendement régional en bois et accroître les efforts en aménagement forestier régional

Depuis 2002-2003, 144 505 $ ont été investis pour la réalisation de ces projets spécifiques. Ce programme a permis à 24 producteurs forestiers de bénéficier de ce type d'aménagement forestier innovateur.

Il s'agit d'un programme ponctuel qui prévoit un suivi des travaux 1, 3, 5 et 10 ans après leur exécution. Ce programme sera complété en 2014-2015 suite aux suivis qui seront effectués 10 ans après les traitements et à la remise des rapports finaux des projets par les promoteurs.

3.8 RÉVISION DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

L'Agence a débuté l'exercice de la révision de son PPMV en 2012 avec l'embauche d'une ressource humaine supplémentaire dédiée à ce travail. Depuis, plusieurs volets de la révision ont été effectués, en voici les grandes lignes.

- Bilan des activités réalisées

  Le bilan des activités d'aménagement forestier depuis le premier PPMV sur le territoire a été réalisé, dont principalement une compilation des prévisions et des réalisations annuelles pour les périodes de 2001-2005 et 2006-2010. Celle-ci permet de présenter un portrait des écarts entre les prévisions et les réalisations.

- Portrait et connaissance du territoire

  Une description détaillée du territoire a été réalisée. Cette description comprend la composition forestière du territoire, les attraits environnementaux et fauniques ainsi que le profil socio-économique des propriétaires forestiers.

- Possibilité forestière

  Le calcul de la possibilité forestière du territoire a été réalisé par la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) en collaboration avec Génivar. Bien que la méthode de calcul soit différente de cette utilisée en 2001, on note une nette augmentation de la possibilité forestière pour les prochaines années, et ce, dans tous les groupes d'essences forestières.

- Plan d'action : Enjeux et orientation

  Le plan d'action du PPMV a pour but de développer des stratégies et des orientations caractérisées en fonction du territoire même de l'Agence. Ce plan d'action est intimement relié et appuyé par des problématiques forestières régionales.

  Quatre grands enjeux fondamentaux ont été la pierre d'assise dans le processus de sélection des priorités et des actions à entreprendre. Voici ces enjeux :

  - Maintien de l'intégrité des écosystèmes forestiers
  - Renforcement de l'aménagement forestier du territoire
  - Exploitation des opportunités des ressources forestières
  - Développement des ressources économiques et sociales découlant de la forêt privée

  À travers ces enjeux, des orientations et des moyens ont été développés pour venir appuyer et préciser l'objectif de chacun. Pour en mesurer l'efficacité dans le temps, des indicateurs ont été sélectionnés ainsi que des cibles qui permettront le suivi du plan d'action.

3.9 LE TRANSFERT DE CONNAISSANCE

Ce sont les Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire du Centre-du-Québec qui assurent le volet du transfert de connaissances aux producteurs forestiers pour le compte de l'Agence. Plus particulièrement, le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec a coordonné 4 cours de formation dispensés à 26 propriétaires. Les cours sur l'abattage directionnel et sur l'affûtage de la scie mécanique se sont donnés à 2 reprises chacun.

Les formations données par les Syndicats l'ont été sous forme de cours théoriques et pratiques. Les producteurs ayant beaucoup plus de facilité à assimiler l'apprentissage théorique quand les exercices pratiques viennent compléter la session. Ces cours touchent l'aspect sécuritaire; les équipements des participants étant vérifiés et inspectés afin de s'assurer qu'ils répondent aux normes de sécurité en vue d'éliminer les accidents. On remarque une forte demande pour ce genre de formations car elles s'avèrent très bénéfiques pour les producteurs.

Une formation sur les bonnes pratiques d'aménagement de ponceaux a été donnée aux agents de livraison par M. Serge Leblanc de CERFO. Cette formation s'est échelonnée sur 3 journées. Un vieux ponceau non conforme a été démantelé pour être remplacé par un nouveau ponceau.

L'Agence a aussi tenu un kiosque d'information à « *La journée de démonstration forestière* » à laquelle environ 400 personnes ont participé, au *« Congrès et Salon forestier 2013 »* de l'Association forestière du Sud du Québec où plus de 200 personnes se sont rassemblées et à la *« Journée INPACQ acéricole 2013-2014 »* qui attire environ 400 personnes.

3.10 PROJET D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE NOIRE

En 2010, la Fondation de la faune du Québec, avec le soutien financier du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, a accepté un projet d'aménagement intégré du sous-bassin versant de la rivière Noire dans la MRC de l'Érable.

Ce projet d'une durée de 5 ans, vise à instaurer, en forêt privée, une approche globale d'aménagement intégré de l'ensemble des ressources à l'échelle d'un sous-bassin, afin de développer une expertise régionale en matière d'aménagement intégré tout en travaillant à une échelle écosystémique.

Les principaux objectifs de ce projet sont :

- Maintenir et améliorer la qualité des habitats fauniques, aquatiques, riverains et terrestres, présents à l'intérieur du sous-bassin et optimiser leur rendement;
- Améliorer l'expertise, en matière d'aménagement intégré, de l'Agence et des intervenants qui assurent les services-conseils auprès des producteurs forestiers;
- Mettre à l'essai des pratiques forestières qui contribuent à la mise en valeur de l'ensemble des ressources d'un sous-bassin versant.

Grâce à la participation financière de la Fondation de la Faune et du programme PAIR (programme de l'approche intégrée et régionalisée) de la CRRNT dans le cadre de la mise en œuvre du PRDIRT, l'Agence a effectué plusieurs activités en 2013-2014 :

- Sollicitation de divers partenaires afin d'obtenir du financement;
- Contacts avec plusieurs propriétaires afin de mesurer leur intérêt pour la réalisation d'activités sur leur propriété;
- Envoi postal pour informer les producteurs forestiers de la possibilité de réaliser des travaux forêt-faune sur leur propriété;
- Mise à jour de la page Web qui a été intégrée au site internet de GROBEC;
- Tenue d'un kiosque à la Journée de démonstration forestière de l'Érable afin de promouvoir l'aménagement forestier et faunique et de faire connaître le projet de la rivière Noire;
- Tenue d'une conférence sur les réalisations du projet lors du Colloque sur l'aménagement intégré par sous-bassin versant – une approche innovatrice en forêt privée de la Fondation de la faune et de l'Ordre des ingénieurs forestiers;
- Rédaction d'une fiche d'information sur le projet de la rivière Noire en collaboration avec la Fondation de la Faune du Québec;
- Rédaction de plusieurs communiqués de presse pour informer des résultats du projet;
- Réalisation de travaux de mise en valeur à caractère multiressources.

3.10.1 PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES – AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE NOIRE

Une partie de l'enveloppe budgétaire du Programme d'investissements sylvicoles du Ministère des Ressources naturelles avait été réservée pour des travaux d'aménagement forestier ou forêt-faune dans le sous-bassin versant de la rivière Noire. Voici les travaux qui ont été réalisés dans le cadre de cette enveloppe :

ACTIVITÉ	SUPERFICIE	AIDE FINANCIÈRE
Préparation de terrain	2,50 hectares	3 643 $
Entretien de plantation	10,79 hectares	12 682 $
Travaux commerciaux	9,41 hectares	8 675 $
TOTAL :		25 000 $

Il est à noter que d'autres travaux d'aménagement forestier ont été exécutés dans le sous-bassin versant de la rivière Noire et qui ont bénéficié d'une aide financière de Programme régulier ou de Programme d'investissements sylvicoles de l'Agence.

3.10.2 PROGRAMME PAIR – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ÉCOSYSTÉMIQUE

Le projet vise à améliorer la qualité des peuplements forestiers à l'aide d'une approche d'aménagement écosystémique. Le but de ces travaux est de favoriser les essences de feuillus nobles, de conserver le cèdre et de conserver et renouveler les attributs des vieilles forêts. Voici les travaux qui ont été réalisés :

ACTIVITÉ	SUPERFICIE	AIDE FINANCIÈRE
Éclaircie commerciale	4,64 hectares	7 117 $
Coupe de jardinage	3,30 hectares	3 335 $
Coupe en futaie irrégulière	5,58 hectares	3 878 $
Coupe acérico-forestière	4,78 hectares	4 885 $
TOTAL :		19 215 $

Ce projet a été réalisé grâce à l'appui financier de la CRRNT et à la collaboration technique de trois conseillers forestiers accrédités de l'Agence.

3.10.3 PROJET PAIR ET ÉCO-ACTION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU CANADA

Le projet vise d'une part à améliorer la qualité de l'habitat du ravage de cerfs de Virginie de la rivière à la Barbue. D'autre part, le projet a permis de sensibiliser les propriétaires de milieux sensibles à l'importance de préserver les éléments particuliers de la biodiversité.

3.10.3.1 Aménagement du ravage à la rivière à la Barbue

Le projet visait à améliorer la qualité de l'habitat du cerf de Virginie suite aux recommandations qui ont été proposées dans le portrait des habitats fauniques des lots intramunicipaux de la MRC de l'Érable réalisé en 2012-2013.

Des travaux d'aménagements forêt-faune ont été réalisés à l'automne 2013 et à l'hiver 2014. La MRC de l'Érable poursuivra les activités de reboisement au printemps 2014. L'objectif des travaux est d'augmenter le nombre d'hectares de forêt offrant un entremêlement fin entre l'abri et la nourriture.

Voici les travaux qui ont été réalisés dans le cadre de ce projet :

ACTIVITÉ	SUPERFICIE
Préparation de terrain	8,8 hectares
Entretien de plantation	5,4 hectares
Travaux précommerciaux	2,7 hectares
Travaux commerciaux	21,4 hectares
TOTAL :	38.3 hectares

Ce projet a bénéficié de la collaboration et de l'appui financier de la MRC de l'Érable. Le projet a également permis de réaliser une formation sur l'application de mesures d'atténuation fauniques lors de l'éclaircie précommerciale. Cette formation a été donnée à quatre professionnels forestiers de la MRC de l'Érable.

3.10.3.2 Conservation volontaire des vieilles forêts

Afin de sensibiliser les propriétaires de vieilles forêts, l'Agence a conçu une brochure explicative sur l'importance de préserver ces peuplements. Le document démontre l'importance du bois mort pour différents groupes d'espèces animales ainsi que pour la santé générale du peuplement. Il propose également quelques recommandations d'aménagement pour mettre en valeur ces milieux sensibles tout en préservant les éléments de la biodiversité. Suite à l'inventaire des plus vieux peuplements du sous-bassin versant de la rivière Noire effectué à l'automne 2012, la majorité des propriétaires ont été rencontrés individuellement afin de leur présenter la brochure ainsi qu'une fiche descriptive de leur vieille forêt. Les propriétaires ont été invités à signer une déclaration d'intention afin de conserver leur milieu. Au terme de ces rencontres, 16 propriétaires ont consenti à appliquer, dans la meilleure de leur capacité, les recommandations proposées dans la brochure sur les vieilles forêts.

3.10.3.3 Conservation volontaire des milieux humides

À l'été 2013, 4 milieux humides sur le territoire du sous-bassin versant de la rivière Noire ont été visités. Des inventaires fauniques et floristiques ont été réalisés pour l'ensemble de ces milieux. Les données de ces inventaires ont permis de rédiger des cahiers du propriétaire. Ces cahiers démontrent la richesse et l'importance de ces milieux et proposent des recommandations de protection et de mise en valeur afin de bien conserver ces milieux. Les quatre propriétaires de ces milieux ont été rencontrés individuellement afin de leur remettre leur cahier. Ils ont tous signé une déclaration d'intention afin de conserver volontairement leur milieu.

Tous ces projets ont été réalisés grâce à la participation financière du Programme PAIR de la CRRNT et du Ministère de l'Environnement du Canada par son programme Eco-Action.

3.10.4 PROJET DE VOLET II – RESTAURATION DE TRAVERSES DE COURS D'EAU

Le projet a permis de restaurer un ponceau situé sur un tributaire de la rivière Noire à Inverness dans le sous-bassin versant de la Rivière Noire. Deux bassins de sédimentation ont également été aménagés sur des fossés à proximité de la traverse. Ces bassins permettront de limiter l'apport de sédiments dans le cours d'eau. Ce projet a été réalisé grâce à la contribution financière de la CRÉCQ. Les travaux se sont déroulés du 7 au 9 août 2013.

Avant

Après

3.10.5 PROJET DE COMPENSATION DANS L'HABITAT DU POISSON

Grâce au soutien financier de la compagnie Énergie Valéro, d'importants travaux d'aménagements aquatiques ont été réalisés au Domaine des Bouleaux à Plessisville. Les travaux consistaient au démantèlement d'un pont faisant obstacle à la libre circulation du poisson sur la rivière Noire. Afin de restaurer les lieux, plusieurs aménagements ont été réalisés afin d'améliorer l'habitat du poisson. Voici les aménagements qui ont été réalisés en septembre 2013 :

- deux seuils en enrochement;
- deux fosses;
- douze abris pour les poissons;
- un enrochement de rive (200 mètres);
- revégétalisation de la bande riveraine (170 mètres).

L'Agence a également rédigé un communiqué de presse pour présenter les résultats de ce projet. Le suivi environnemental sera effectué par l'Agence et se déroulera jusqu'en 2016.

3.11 PLANS D'AMÉNAGEMENT FORÊT-FAUNE

3.11.1 PLANS D'AMÉNAGEMENT FORÊT-FAUNE DES FORÊTS PRIVÉES

Dans le cadre du Programme Forêt-Faune de la Fondation de la Faune du Québec, l'Agence, avec la collaboration de deux conseillers forestiers accrédités, a réalisé 2 plans d'aménagement forêt-faune en 2013-2014 pour des propriétaires détenant leur statut de producteur forestier.

Ces plans d'aménagement forêt-faune ont été réalisés grâce à la participation financière de la Fondation de la Faune, de la participation financière des producteurs forestiers concernés et de la collaboration en nature de l'Agence.

3.11.2 PLANS D'AMÉNAGEMENT DES TPI DES MRC DE L'ÉRABLE ET DE BÉCANCOUR

Les MRC de l'Érable et de Bécancour ont mandaté l'Agence afin de réaliser un portrait des habitats fauniques sur les terres publiques intramunicipales. Les activités qui ont été réalisées sont les suivantes :

- Élaboration d'une base de données géoréférencées;
- Confection de cartes thématiques des espèces fauniques qui ont fait l'objet d'une analyse de potentiel d'habitat;
- Rédaction des rapports présentant la méthodologie et les résultats de l'analyse;
- Élaboration de recommandations d'aménagement de type faune-forêt à intégrer à la planification forestière;
- Présentation des résultats à la MRC.

La partie forestière des lots épars de la MRC de Bécancour a été confiée à un conseiller forestier alors que l'Agence a assuré la partie faunique des projets. Le projet s'est terminé en juin 2013.

3.12 CONNAISSANCE ET PROTECTION DE 10 MILIEUX HUMIDES

Dans le cadre du Programme Forêt-Faune de la Fondation de la Faune du Québec, un projet de sensibilisation de propriétaires de milieux humides a été réalisé dans le but de conclure des ententes de conservation.

Dix milieux humides ont été visités, avec la collaboration du Bureau d'écologie appliquée, afin de réaliser des inventaires fauniques et floristiques pour l'ensemble de ces milieux. Les propriétaires ont été rencontrés individuellement. Ils ont tous reçus un cahier du propriétaire personnalisé et ils ont tous accepté de signer une déclaration d'intention afin de préserver leur milieu. Les quatre milieux humides du sous-bassin versant de la rivière Noire (section 3.10.3.3) ont été inclus dans ce projet. Une soirée de remerciement a été organisée pour les propriétaires qui ont participé au projet. Pour l'occasion, un conférencier du MDDEFP est venu présenter les différentes options de conservation sur terre privée. Cette soirée était ouverte au public et une vingtaine de personnes étaient présentes. Le projet s'est terminé en février 2014.

3.13 VALIDATION DES MODÈLES DE QUALITÉ DES HABITATS FAUNIQUES

Dans le cadre du Programme PAIR (Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée) de la CRRNT du Centre-du-Québec, avec la collaboration du Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs (MDDEFP), l'Agence a réalisé un projet de validation des modèles de qualité d'habitat de la gélinotte huppée, du grand pic et de la paruline couronnée. Les trois modèles validés sont : la Clé d'évaluation de l'habitat de la gélinotte huppée développée pour les forêts mixtes du Québec (Blanchette et al., 2010), l'indice de qualité de l'habitat pour le grand pic (Lafleur et Blanchette, 1993) et l'indice de qualité de l'habitat pour la paruline couronnée (Blanchette et Larue, 1993). Le projet avait pour objectif de déterminer si les modèles peuvent être appliqués au contexte de la forêt feuillue du Centre-du-Québec. Un inventaire ornithologique par point d'écoute a été effectué afin de déterminer la présence de ces trois espèces à travers la région. Un inventaire de la végétation a été réalisé afin de caractériser les habitats entourant les points d'écoute. La rédaction du rapport et les analyses statistiques ont été effectuées en étroite collaboration avec le MDDEFP. Le projet s'est terminé en août 2013.

3.14 Validation de l'IQH du lièvre d'Amérique au Centre-du-Québec

Dans le cadre du Programme de Gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier de la Fondation de la Faune du Québec, en collaboration avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, l'Agence réalise un projet de validation de l'indice de qualité d'habitat (IQH) pour le lièvre d'Amérique, développé principalement pour la sapinière à bouleau blanc (Guay, 1994), afin de déterminer si cet indice peut être applicable au contexte de la forêt feuillue du Centre-du-Québec.

Les inventaires terrains ont été complétés en mars 2014. L'analyse des résultats et la rédaction du rapport se poursuivront jusqu'en juillet 2014.

3.15 Vérification opérationnelle et suivi technique des projets de volet II

L'Agence avait été mandatée par la Conférence régionale des Élus du Centre-du-Québec afin d'assurer la vérification des travaux et les suivis techniques des projets et activités qui lui avaient été identifiés dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II) pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013.

L'Agence a finalisé la vérification opérationnelle des projets qui avaient bénéficié d'un délai et qui se sont terminés en 2013-2014.

3.16 Estimation des coûts pour le projet de restauration dans le bassin versant de la rivière Bulstrode

À la demande de la ville de Victoriaville, deux études ont été réalisées en 2012 par l'Agence, soit le diagnostic forestier et le portrait des traverses de cours d'eau du bassin versant de la rivière Bulstrode. Afin de contrer la problématique de sédimentation observée dans le réservoir Beaudet, source d'eau potable pour la ville de Victoriaville, des recommandations pour la portion forestière du bassin versant ont été faites, notamment :

- Sur les infrastructures des ponceaux;
- Sur les pratiques forestières;
- Sur la sensibilisation des propriétaires;
- Sur la formation des intervenants municipaux;
- Sur la formation des entrepreneurs, des conseillers forestiers et des propriétaires.

Le mandat du rapport fait en 2013-2014 était d'estimer les coûts associés aux travaux de restauration et aux activités recommandées. Ainsi, pour la réalisation et la coordination de l'ensemble du projet, les coûts s'élèveraient à près de 1,5 million de dollars sur 5 ans en fonction des priorités observées.

3.17 IMPLANTATION DE L'AMÉNAGEMENT ÉCOSYSTÉMIQUE DANS LES FORÊTS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Ce projet vise à planifier et réaliser des travaux sylvicoles dans une perspective de maintien de la biodiversité et de la viabilité des écosystèmes forestiers du Centre-du-Québec.

Pour la mise en œuvre de ce projet, l'Agence s'est assurée l'aide de chercheurs scientifiques qualifiés grâce à un mandat confié à l'Université du Québec à Montréal, et ainsi a pu réaliser les activités suivantes :

- Connaissance des écosystèmes du territoire
  - Inventaire et description des différents peuplements forestiers
  - Description du type et de la qualité des différents écosystèmes
  - Analyse des forces et des carences des écosystèmes

- Détermination des enjeux écologiques, objectifs, indicateurs et cibles
  - Identification des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces
  - Détermination de la résilience des écosystèmes face aux perturbations à venir
  - Analyse des écarts et des enjeux majeurs dans l'atteinte des objectifs écosystémiques

- Connaissance du paysage
  - Analyse de la fragmentation du territoire forestier
  - Stratégie de traitements sylvicoles afin de minimiser le niveau de fragmentation
  - Identification des endroits propices à conserver ou à restaurer

- Élaboration de stratégies d'aménagement écosystémique
  - Élaboration de stratégies d'aménagement écosystémique pour anticiper les changements climatiques dans un avenir rapproché

- Cours sur l'aménagement écosystémique du territoire
  - Montage du cours sur l'aménagement écosystémique
  - Formation de 23 intervenants forestiers œuvrant sur le territoire

- Projet de recherche favorisant le développement d'une sylviculture de peuplements diversifiés
  - Deux plantations mixtes ont été planifiées et réalisées au cours du printemps 2013 avec de nombreux collaborateurs locaux sur le territoire centricois.

Ce projet a été réalisé grâce à la participation financière de la CRRNT du Centre-du-Québec via son Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée (PAIR) dans le cadre du Plan de mise en œuvre du PRDIRT, de l'Université du Québec à Montréal, de MITAC et des propriétaires des terrains où les plantations ont été réalisées (Vexco et Domtar).

Ce projet engendre ainsi une vitrine technologique et expérimentale de grande importance qui, on espère, guidera les futurs acteurs dans les décisions à venir concernant l'application de l'aménagement écosystémique dans notre région.

3.18 ÉLABORATION DE STRATÉGIES POUR L'AMÉNAGEMENT INTENSIF

Ce projet vise à atténuer les effets des pertes de superficie productive et à intensifier l'aménagement forestier afin de renforcer l'économie au Centre-du-Québec.

Pour la mise en œuvre de ce projet, l'Agence avait confié un premier mandat à la Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond. Suite au départ de l'ingénieur forestier affecté à ce mandat, l'Agence a poursuivi le projet et les activités suivantes ont été réalisées :

- Définition des concepts de base
  - Description des principes du zonage forestier

- Revue de littérature
  - Fondements de l'aménagement intensif
  - Revue de littérature sur les connaissances d'aménagement intensif

- Détermination des essences forestières potentielles
  - Identification des essences propices à l'aménagement intensif

- Détermination des sites potentiels à l'aménagement intensif
  - Analyse spatiale des sites potentiels
  - Réalisation de cartes des aires d'intensification de la production ligneuse et des plantations effectuées par MRC

- Identification des aires protégées et à protéger
  - Acquisition des données concernant les aires protégées, les sites abritant les espèces floristiques et fauniques à statut précaire et les grandes affectations attribuées par les MRC
  - Analyse spatiale des données récoltées
  - Réalisation de cartes thématiques (zones incompatibles à l'aménagement forestier intensif, milieux humides, habitats fauniques et floristique à statut précaire) par MRC

- Élaboration de scénarios sylvicoles
  - Élaboration de scénarios sylvicoles pour les peuplements naturels et artificiels
  - Élaboration de scénarios sylvicoles pour les essences résineuses et feuillues

Une consultation des partenaires et intervenants sur les enjeux, le zonage et les stratégies élaborées a eu lieu au printemps 2013.

Ce projet a été réalisé grâce à la participation financière de la CRRNT du Centre-du-Québec via son Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée (PAIR) dans le cadre du Plan de mise en œuvre du PRDIRT.

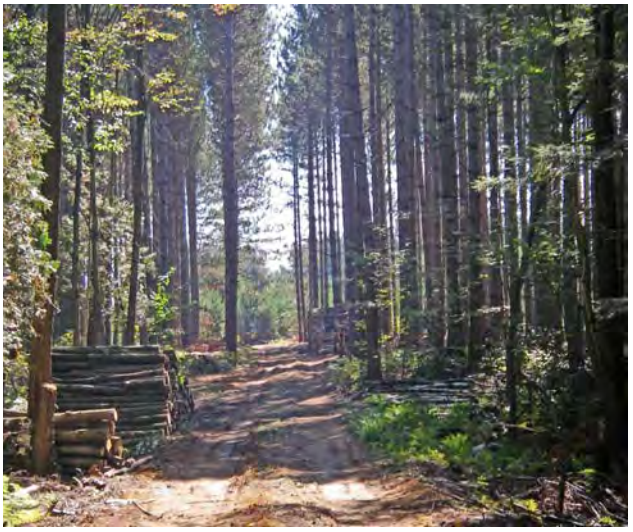

3.19 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DU RENDEZ-VOUS DE LA FORÊT PRIVÉE

Plusieurs décisions prises lors du Rendez de la forêt privée de mai 2011 nécessitent un suivi de leur mise en œuvre. La présente section fait le bilan de ces suivis en fonction des décisions ciblées.

- Plan d'aménagement forestier (Décision 2) :

Depuis le 1er avril 2012, il n'y a plus d'aide financière versée pour la réalisation des plans d'aménagement forestier. Bien qu'il soit encore tôt pour mesurer l'impact de cette décision sur le nombre de producteurs inscrits au statut de producteur forestier, quelques signes montrent une diminution.

Entre 2002 et 2010, la région comptait en moyenne annuellement 2 536 producteurs statués. Au mois de mars 2011, le nombre a augmenté à 2 649 puis à 2 715 un an plus tard. Au 31 mars 2013, le nombre a diminué à 2 619 alors qu'au 31 mars 2014 seulement 2 504 producteurs forestiers étaient inscrits au registre des producteurs forestiers.

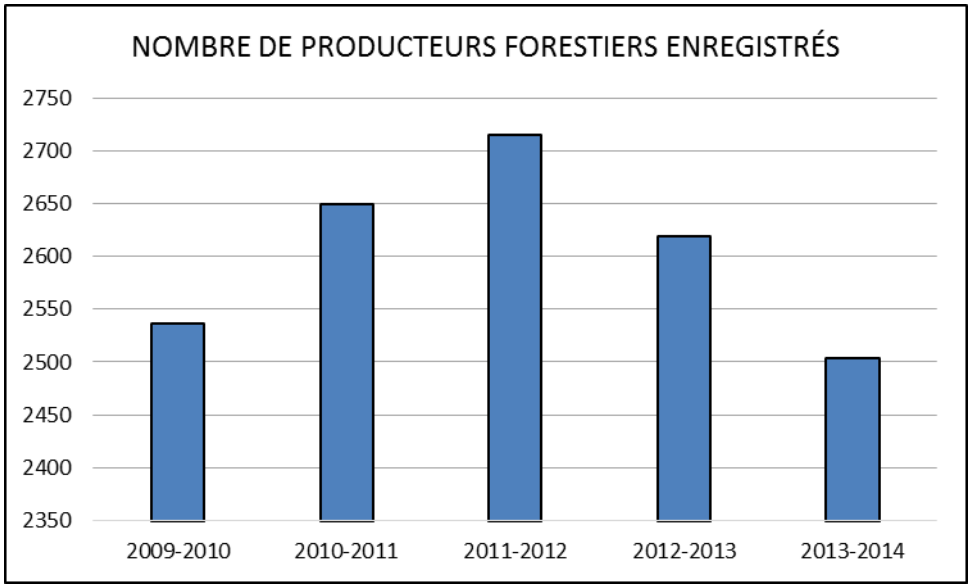

Les mesures entourant le retrait de l'aide financière ont été annoncées avant la tenue du Rendez-vous. Cela expliquerait l'augmentation du nombre de producteurs en 2011 et 2012 puisque en prévision de l'application de cette décision, l'Agence a financé un plus grand nombre de PAF que d'habitude.

Le constat général observé auprès des agents de livraison est que les producteurs ne renouvellent pas leur statut simplement pour le plaisir. Le renouvellement s'effectuera seulement si des travaux sont prévus. De façon très provisoire, les agents de livraison estiment que de 10% à 50% des producteurs ne renouvelleront pas leur statut.

- Sécurisation et protection des investissements sylvicoles (Décisions 8 et 9) :

L'Agence a adopté plusieurs éléments de politiques qui assurent la sécurisation et la protection des investissements sylvicoles :

- Politique d'accréditation des agents de livraison
- Contrat d'accréditation avec les agents de livraison et les producteurs
- Les cahiers des normes sylvicoles
- Vérification opérationnelle
- Engagement et autorisation du producteur forestier sur la prescription sylvicole
- Collaboration avec les MRC

Au cours de l'année 2013-2014, l'Agence a adopté une politique particulière sur la sécurisation des investissements sylvicoles. Plusieurs des éléments précédents se retrouvent dans cette politique. De plus, une notion sur l'admissibilité du producteur forestier à une aide financière en fonction de considérations environnementales a été incluse dans la politique.

- Règlements des MRC favorisant la récolte de bois (Décision 10)

Toutes les MRC du territoire de l'Agence ont une règlementation relative à la protection du couvert forestier. Aucune de ces MRC ne possède une réglementation qui empêche la récolte de bois. L'Agence n'a donc pris aucune mesure spéciale visant à exclure une municipalité de l'application de ses programmes d'aide financière.

- Attentes de l'industrie forestière (Décision 14) :

L'Agence a adopté en 2012-2013 une résolution qui vise à maintenir, dans sa programmation annuelle des travaux sylvicoles, le niveau des efforts consentis antérieurement dans la réalisation des travaux commerciaux.

- Reconnaissance du modèle d'affaire des OGC (Décision 19)

Les éléments de la décision 19 qui pouvaient être mis en œuvre l'ont été selon les paramètres prescrits. Ainsi, les répartitions budgétaires de tous les programmes ont été respectées selon les directives émises par le MRN. Pour les OGC, les territoires ont été recloisonnés.

- PPMV et plan d'affaire quinquennal (Décisions 21 et 22) :

L'Agence procède actuellement à la révision de son PPMV. Son adoption est prévue pour l'automne 2014. Le plan d'affaire quinquennal pourra ensuite être adopté.

- Révision des normes (Décision 26) :

Dans le cadre de l'application de la décision 26, le Comité expert a examiné les normes pour déterminer celles qui pouvaient être assouplies. Seulement une modification mineure concernant l'entretien de plantation a été retenue par le Comité expert. Il faut mentionner que l'Agence a modifié ses normes à plusieurs reprises par le passé afin justement de les rendre plus efficaces et productives. Cela explique le fait qu'il n'y a pas beaucoup d'ajustement à faire en regard de cette décision des partenaires de la forêt privée.

- Certification (Décision 27) :

En 2013-2014, aucune norme de certification forestière n'était en place dans la région du Centre-du-Québec. Le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec effectue une vigie constante des besoins de certification.

ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2013-2014

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE
115, rue Principale
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
Tél. : (819) 344-2232 Téléc. : (819) 344-2235

Martin Larrivée, ing. f., dir. gén.
Sylvain Duchesneau, ing. f., resp. tech.
Courriel: group.for@afcw.ca

LUC BOURNIVAL
5150, Lac Héroux
Saint-Boniface (Québec) G0X 2L0
Tél. : (819) 535-1490 Téléc. : (819) 535-1490

Luc Bournival, ing. f.
Richard Mongrain, ing. f.
Courriel: lbournival@infoteck.qc.ca

CAMBIUM AMÉNAGEMENT FORESTIER INC.
2157, rue Bourbonnière
Québec (Québec) G1T 1A9
Tél : (819) 471-7849

Steve Paris, ing. f., président
Courriel: steve.paris@videotron.ca

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.
5300, rue des Tournelles
Québec (Québec) G2J 1E4
Tél. : (418) 872-1773 Téléc. : (418) 872-6773

Claude Bergeron, ing. f., président
Sébastien Rioux, ing. f., resp. tech.
Courriel : c.bergeron@cfrq.ca

GROUPEMENT AGRO-FORESTIER LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.
270, rue Saint-Pierre,
Sainte-Agathe (Québec) G0S 2A0
Tél. : (418) 599-2828 Téléc. : (418) 599-2856

Gaston Martineau, ing. f., dir. gén.
Courriel: lotmeg@coopsteagathe.com

GROUPEMENT FORESTIER NICOLET-YAMASKA INC.
9500, boul. du Parc industriel
Ville de Bécancour (Québec) G9H 3P2
Tél. : (819) 297-2384 Téléc. : (819) 297-2545

Réjean Benoit, ing. f., dir. gén.
Daniel Champoux, ing. f. resp.tech.
Courriel: gfny@gfny.ca

SOCIÉTÉ SYLVICOLE ARTHABASKA-DRUMMOND INC.
1000, rue Champoux
Saint-Albert-de-Warwick (Québec) J0A 1E0
Tél. : (819) 353-2361 Téléc. : (819) 353-2740

Jean Page, dir.gén.
Gaston Samson, ing. f. resp. tech.
Courriel: ssad@ssad.qc.ca

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC
2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
Tél. : (819) 697-2922 Téléc. : (819) 697-0574

Ghislain Leblond, ing. f., dir. gén.
Mathieu Roberge, tech. f., resp. tech.
Courriel: gleblond@spbois.qc.ca

ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2013-2014

PROGRAMME RÉGULIER				
ACTIVITÉ	**DESCRIPTION**	**QUANTITÉ**	**UNITÉ**	**TOTAL**
0501	PRÉPARATION COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	44,480	hectares	35 465 $
0504	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	2,450	hectares	1 397 $
0505	PRÉP. COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50% + DÉCHIQUETEUSE	34,620	hectares	48 789 $
0510	SCARIFIAGE MÉCANISÉ OU MANUEL	1,520	hectares	482 $
0515	DÉBROUSSAILLEMNT PARTIEL POUR ENRICHISSEMENT À FORTE DENSITÉ	10,300	hectares	8 197 $
0516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	43,370	hectares	22 087 $
0517	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS >25% <50%	5,400	hectares	2 149 $
0520	LABOURAGE ET HERSAGE AGRICOLE (PLANTATIONS FEUILLUS)	5,100	hectares	2 091 $
0628	PLANTATION MANUELLE PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	73,574	1000 plants	32 302 $
0629	PLANTATION MANUELLE SPFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	18,730	1000 plants	8 635 $
0631	ENRICHISSEMENT TROUÉES RÉCIP 200 À 299 CC RÉSINEUX ET FEUILLUS	27,444	1000 plants	16 605 $
0635	ENRICHISSEMENT TROUÉES PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	3,100	1000 plants	2 003 $
0638	PLANTATION MANUELLE RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	305,669	1000 plants	131 496 $
0639	PLANTATION MANUELLE RÉCIP 200 À 299 CC RÉSINEUX ET FEUILLUS	3,225	1000 plants	1 028 $
0643	REGARNI DE PLANTATION PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	19,320	1000 plants	8 948 $
0644	REGARNI DE PLANTATION RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	41,984	1000 plants	20 120 $
0646	REGARNI DE PLANTATION SPFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	9,970	1000 plants	4 885 $
0714	1ER OU 2E DÉSHERBAGE MÉCANIQUE (FAUCHAGE)	2,310	hectares	1 245 $
0715	1ER OU 2E DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE PLUS DE 1 MÈTRE	105,240	hectares	111 316 $
0719	1ER OU 2E DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE MOINS DE 1 MÈTRE	231,513	hectares	289 837 $
0721	1ER OU 2E ENTRETIEN D'UN ENRICHISSEMENT SOUS COUVERT	3,350	hectares	3 481 $
0724	1ER OU 2E DIFFICULTÉ OPÉRATIONNELLE DANS UNE PLANTATION	10,480	hectares	2 641 $
0754	DÉSHERBAGE MÉCANIQUE (FAUCHAGE)	48,370	hectares	20 944 $
0755	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE PLUS DE 1 MÈTRE	98,511	hectares	83 271 $
0759	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE MOINS DE 1 MÈTRE	9,410	hectares	7 315 $
0783	INSTALLATION DE PROTECTEUR TEMPORAIRE OU PERMANENT	3,435	hectares	10 202 $
0789	CONTRÔLE DE LA MALADIE DU ROND PAR BADIGEONNAGE DE SOUCHES	51,270	hectares	10 100 $
0791	ENTRETIEN D'UN ENRICHISSEMENT SOUS COUVERT	0,460	hectares	395 $
0794	DIFFICULTÉ OPÉRATIONNELLE DANS UNE PLANTATION	8,130	hectares	1 535 $
0795	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX DE PLANTATION	4,670	hectares	4 777 $
0858	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE	1,139	hectares	978 $
0861	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (15000 TIGES/HA ET +)	1,790	hectares	2 073 $
0862	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (5000 À 14999 TIGES/HA)	8,640	hectares	8 762 $
0863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE	4,530	hectares	4 683 $
0865	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE MÉLANGÉS	4,217	hectares	4 436 $
0872	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE RÉSINEUX	0,900	hectares	1 075 $
0873	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE FEUILLUS D'OMBRE	32,651	hectares	36 056 $
0914	1ÈRE ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	3,070	hectares	4 906 $
0915	1ÈRE ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	0,980	hectares	1 263 $
0922	1ÈRE ÉCL. COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 13,1 A 17 CM	0,320	hectares	473 $
0924	1ÈRE ÉCLAIRCIE COMM. MART. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	69,650	hectares	124 714 $
0925	1ÈRE ÉCLAIRCIE COMM. MART. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	78,840	hectares	116 027 $
0941	ÉCLAIRCIE COMM. FEUILLUS D'OMBRE DHP MOYEN 9,1 CM À 13,0 CM	1,640	hectares	2 234 $
0945	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	2,550	hectares	2 629 $
0946	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	19,430	hectares	15 272 $
0958	COUPE ACÉRICO-FORESTIÈRE	18,571	hectares	14 931 $
0959	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE	7,360	hectares	5 115 $
0962	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 13,1 A 17 CM	9,390	hectares	11 060 $
0963	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 17,1 CM ET +	1,560	hectares	1 474 $
0964	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	0,700	hectares	1 035 $
0965	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	35,752	hectares	41 693 $
0966	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	72,373	hectares	65 498 $
0968	COUPE DE SUCCESSION FEUILLUS DE LUMIÈRE	2,096	hectares	1 872 $
0970	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	19,700	hectares	20 114 $
0971	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE FEUILLUS D'OMBRE	47,160	hectares	46 405 $
0973	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	6,580	hectares	5 646 $
0975	COUPE DE RÉCUPÉRATION	5,610	hectares	2 771 $

PROGRAMME RÉGULIER				
ACTIVITÉ	**DESCRIPTION**	**QUANTITÉ**	**UNITÉ**	**TOTAL**
0978	COUPE ACÉRICO-FORESTIER AVEC MARTELAGE	101,885	hectares	86 886 $
0979	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE AVEC MARTELAGE	50,945	hectares	42 849 $
9924	1ÈRE ÉCL COMM. MÉCANISÉE MART. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13 CM	83,160	hectares	159 560 $
9925	1ÈRE ÉCL COMM. MÉCANISÉE MART. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	69,100	hectares	82 243 $
9944	1ÈRE ÉCL COMM. MÉCANISÉE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	0,330	hectares	449 $
9946	1ÈRE ÉCL COMM. MÉCANISÉE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	11,650	hectares	4 637 $
9959	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE MÉCANISÉE	0,700	hectares	310 $
9966	ÉCL. COMM. MÉCANISÉE MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	18,540	hectares	9 585 $
9971	COUPE DE JARDINAGE MÉCANISÉE AVEC MARTELAGE FEUILLUS D'OMBRE	4,190	hectares	3 406 $
9978	COUPE ACÉRICO-FORESTIER MÉCANISÉE AVEC MARTELAGE	13,780	hectares	11 721 $
9979	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE MÉCANISÉE AVEC MARTELAGE	46,170	hectares	27 015 $
1040	INSTALLATION PONCEAU 6 MÈTRES - 450 MM (18")	1,000	unités	676 $
1060	INSTALLATION PONCEAU 9 MÈTRES - 450 MM (18")	2,000	unités	0 $
1080	DRAINAGE EN TERRAIN DÉNUDÉ	1,760	kilomètres	2 216 $
1082	VOIRIE FORESTIÈRE : CONSTRUCTION DE CHEMIN FORESTIER	0,890	kilomètres	1 059 $
1225	PREMIÈRE VISITE CONSEIL - PRESCRIPTION DE TRAVAUX	68,000	visites	11 016 $
1227	SERVICE TECHNIQUE 3 HA ET MOINS	90,140	hectares	15 144 $
1228	SERVICE TECHNIQUE PLUS DE 3 HA	77,390	hectares	4 334 $
1229	SERVICE TECHNIQUE À L'ACTE	10,000	unités	2 910 $
1250	DIAGNOSTIC COMPLET ÉTAT DE SANTÉ ÉRABLIÈRE (FRAIS FIXES)	26,000	unités	9 932 $
1251	DIAGN. COMPLET ÉTAT DE SANTÉ ÉRABLIÈRE SECTEUR HOMOGÈNE < 8HA	98,000	unités	1 960 $
1252	DIAGN. COMPLET ÉTAT DE SANTÉ ÉRABLIÈRE SECTEUR HOMOGÈNE > 8HA	255,000	unités	8 415 $
1253	DIAGNOSTIC PARTIEL ÉTAT DE SANTÉ ÉRABLIÈRE (FRAIS FIXES)	3,000	unités	780 $
1254	DIAGN. PARTIEL ÉTAT DE SANTÉ ÉRABLIÈRE SECTEUR HOMOGÈNE < 8HA	11,000	unités	176 $
1255	DIAGN. PARTIEL ÉTAT DE SANTÉ ÉRABLIÈRE SECTEUR HOMOGÈNE > 8HA	1,000	unités	24 $
TOTAL				**1 924 234 $**

PROGRAMME RÉGULIER - TRAVAUX SANS AIDE FINANCIÈRE			
ACTIVITÉ	**DESCRIPTION**	**QUANTITÉ**	**UNITÉ**
1301	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MANUEL	2,820	hectares
1303	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	0,630	hectares
1304	RÉCUPÉRATION, DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT	1,150	hectares
1342	DÉSHERBAGE DE PLANTATION	2,190	hectares
1343	DÉGAGEMENT DE PLANTATION	14,170	hectares
1345	ENTRETIEN PHYTOCIDE TERRESTRE	11,520	hectares
1347	ÉLAGAGE	8,770	hectares
1350	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE - FEUILLUS D'OMBRE	1,290	hectares
1353	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE RÉSINEUX AVEC MARTELAGE	8,620	hectares
1354	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE RÉSINEUX SANS MARTELAGE	34,770	hectares
1355	COUPE D'AMÉLIORATION OU INTERMÉDIAIRE	25,570	hectares
1356	COUPE D'ASSAINISSEMENT	34,730	hectares
1357	COUPE DE RÉCUPÉRATION	36,990	hectares
1358	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT	6,050	hectares
1359	COUPE DE SUCCESSION	0,610	hectares
1361	COUPE DE JARDINAGE	25,150	hectares
1362	DRAINAGE EN MILIEU FORESTIER	2,078	kilomètres
1364	CONSTRUCTION DE CHEMIN FORESTIER	2,945	kilomètres
1365	AMÉLIORATION DE CHEMIN FORESTIER	3,856	kilomètres
1385	COUPE TOTALE AVEC PROTECTION DE LA RÉGÉNÉRATION	38,040	hectares
1422	REBOISEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS	6,090	1000 plants

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES				
ACTIVITÉ	**DESCRIPTION**	**QUANTITÉ**	**UNITÉ**	**TOTAL**
0501	PRÉPARATION COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	1,050	hectares	1 153 $
0504	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS SUPÉRIEURE À 50%	1,520	hectares	1 221 $
0505	PRÉP. COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50% + DÉCHIQUETEUSE	33,390	hectares	48 649 $
0516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	0,570	hectares	293 $
0628	PLANTATION MANUELLE PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	5,505	1000 plants	2 444 $
0629	PLANTATION MANUELLE SPFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	2,640	1000 plants	1 217 $
0638	PLANTATION MANUELLE RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	20,339	1000 plants	8 868 $
0643	REGARNI DE PLANTATION PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	0,160	1000 plants	77 $
0644	REGARNI DE PLANTATION RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	2,205	1000 plants	1 063 $
0646	REGARNI DE PLANTATION SPFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	3,440	1000 plants	1 686 $
0715	1ER OU 2E DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE PLUS DE 1 MÈTRE	62,350	hectares	65 866 $
0719	1ER OU 2E DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE MOINS DE 1 MÈTRE	59,810	hectares	78 370 $
0754	DÉSHERBAGE MÉCANIQUE (FAUCHAGE)	4,610	hectares	1 996 $
0755	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE PLUS DE 1 MÈTRE	15,260	hectares	13 108 $
0759	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE MOINS DE 1 MÈTRE	1,640	hectares	1 730 $
0789	CONTRÔLE DE LA MALADIE DU ROND PAR BADIGEONNAGE DE SOUCHES	2,660	hectares	524 $
0791	ENTRETIEN D'UN ENRICHISSEMENT SOUS COUVERT	0,970	hectares	833 $
0794	DIFFICULTÉ OPÉRATIONNELLE DANS UNE PLANTATION	2,390	hectares	488 $
0858	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE	1,731	hectares	1 487 $
0873	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE FEUILLUS D'OMBRE	1,311	hectares	1 487 $
0914	1ÈRE ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	3,740	hectares	5 977 $
0924	1ÈRE ÉCLAIRCIE COMM. MART. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	6,620	hectares	12 240 $
0925	1ÈRE ÉCLAIRCIE COMM. MART. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	9,730	hectares	14 047 $
0965	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	7,650	hectares	9 019 $
0966	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	4,510	hectares	4 082 $
0970	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	8,720	hectares	8 903 $
0971	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE FEUILLUS D'OMBRE	3,432	hectares	3 377 $
0976	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE FEUILLUS DE LUMIÈRE	3,005	hectares	2 825 $
0978	COUPE ACÉRICO-FORESTIER AVEC MARTELAGE	6,780	hectares	6 170 $
0979	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE AVEC MARTELAGE	1,450	hectares	1 222 $
9924	1ÈRE ÉCL COMM. MÉCANISÉE MART. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13 CM	11,670	hectares	22 792 $
9959	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE MÉCANISÉE	1,320	hectares	585 $
9964	ÉCL. COMM. MÉCANISÉE MART. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	0,870	hectares	1 223 $
9966	ÉCL. COMM. MÉCANISÉE MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	14,090	hectares	7 285 $
1225	PREMIÈRE VISITE CONSEIL - PRESCRIPTION DE TRAVAUX	1,000	visites	162 $
TOTAL				**332 467 $**

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES - TRAVAUX SANS AIDE FINANCIÈRE			
ACTIVITÉ	**DESCRIPTION**	**QUANTITÉ**	**UNITÉ**
1301	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MANUEL	0,950	hectares
1357	COUPE DE RÉCUPÉRATION	8,820	hectares

ANNEXE III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2014

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2014

Lemire Lemire
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS SENC

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS
BOIS-FRANCS

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2014

CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7
Renseignements complémentaires	12
Annexe A - Détail des produits	13
Annexe B - Détail des charges	14

Lemire Lemire
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS SENC

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

M. Pierre Gaudet

Vice-président

M. Ghislain Leblond

Membres exécutifs

M. Jean Page

M. David Boisvert

M. Jean-Marc Blais

Directeurs, Directrice

M.Jocelyn Bédard

M. Mario Lyonnais

M. Claude Bahl

M. François Marcotte

M. Henri Ouellet

M. André Morin

Mme Caroline Houde

M. Marc-Antoine Belliveau

Directeur général

M. Guy Larochelle

Lemire Lemire
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGREES
SENC

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'**AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS.**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joint de l'**AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS,** qui comprennent le bilan au **31 mars 2014,** l'état des résultats, des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnus du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS** au **31 mars 2014,** ainsi que des résultats de ses activités et de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Lemire Lemire
comptables professionnels agréés Senc

Par François Lemire, CPA auditeur, CA permis A112748

Warwick, le 19 juin 2014

33, rue Saint-Joseph
Warwick Qc
J0A 1M0
Tél. 819-358-3254
Fax 819-358-3269
lemirecpa@telwarwick.net

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
Produits (Annexe A) p. 13)	2 873 653 $	2 936 799 $
Charges (Annexe B) p. 14)	2 818 808	2 908 656
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	**54 845 $**	**28 143 $**

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
exercice terminé le 31 mars 2014

	Investis en immobili-sations	Non affectés	2014 Total	2013 Total
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	14 358 $	159 419 $	173 777 $	145 634 $
Excédent des produits par rapport aux charges	-	54 845	54 845	28 143
Amortissement des immobilisations	(4 763)	4 763	-	-
Investis en immobilisations	3 290	(3 290)	-	-
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	(597)	597	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	**12 288 $**	**216 334 $**	**228 622 $**	**173 777 $**

BILAN
31 mars 2014

ACTIF

	2014	2013
À COURT TERME		
Encaisse	366 432 $	373 405 $
Débiteurs (note 3)	130 578	175 245
Charges imputables au prochain exercice	4 542	2 272
	501 552	550 922
IMMOBILISATIONS (note 4)	12 288	14 358
	513 840 $	**565 280 $**

PASSIF

À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	285 218 $	391 503 $
ACTIFS NETS (p. 4)		
Investis en immobilisations	12 288	14 358
Non affectés	216 334	159 419
	228 622	173 777
	513 840 $	**565 280 $**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

_____, **administrateur**

_____, **administrateur**

FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds	2 850 487 $	3 043 879 $
Sorties de fonds	(2 857 001)	(2 760 666)
Intérêts encaissés	3 477	-
Intérêts versés	(646)	(93)
	(3 683)	283 120
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit sur cession d'immobilisations corporelles	-	25
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 290)	(3 202)
	(3 290)	(3 177)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(6 973)	279 943
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	373 405	93 462
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	**366 432 $**	**373 405 $**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2014

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Agence Forestière des Bois-Francs est constituée comme organisme sans but lucratif en vertu des articles 335 à 354 du Code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre III de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q.A-18.1) et de son règlement intérieur. Son objectif est, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV), par le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de l'ICCA et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Utilisation d'estimations. La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Ces estimations sont revisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principaux éléments qui nécessitent l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont:

- Les durée de vie utile des immobilisations aux fins de l'amortissement;
- Les provisions à l'égard des créditeurs comme les vacances courues à payer et les frais courus.

Constatation des produits. L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

L'organisme comptabilise ses intérêts selon la comptabilité d'exercice.

Services reçus à titre de bénévole. L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre de bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2014

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations. Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels indiqués ci-dessous.

Elles sont aussi soumises à des tests de dépréciation.

	Taux
Mobilier de bureau	20%
Équipement informatique	30%
Équipement	30%

Instruments financiers. L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et des charges à payer.

Coûts de transaction. Les coûts de transaction sont ajoutés ou déduits aux fins de l'évaluation initiale de l'actif financier ou du passif financier.

Trésorerie et équivalent de trésorerie. La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire.

3. DÉBITEURS

	2014	2013
Contribution de l'industrie	66 621 $	36 726 $
MRN - Prog. d'investissements sylvicoles (Entente Canada-Québec)	-	60 596
Autres comptes à recevoir	61 379	77 923
Sous-total - Débiteurs	128 000	175 245
Taxes de vente	2 578	-
	130 578 $	**175 245 $**

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2014

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2014 Valeur nette	2013 Valeur nette
Mobilier de bureau	15 299 $	12 479 $	2 820 $	3 528 $
Équipement informatique	34 291	25 176	9 115	10 325
Équipement	1 807	1 454	353	505
	51 397 $	**39 109 $**	**12 288 $**	**14 358 $**

5. CRÉDITEURS

	2014	2013
Programme régulier de mise en valeur des forêts privées	176 809 $	234 395 $
Fournisseurs	44 958	24 022
Frais courus	2 204	3 168
Sommes à remettre à l'État	10 111	11 388
Salaires courus à payer	3 040	3 618
Revenus reportés	30 124	94 480
Vacances courues à payer	17 972	17 918
Sous-total - Créditeurs	285 218	388 989
Taxes de vente	-	2 514
	285 218 $	**391 503 $**

6. RÉGIME COLLECTIF D'ÉPARGNE-RETRAITE

L'Agence Forestière contribue à raison d'environ 3,0 % de sa masse salariale annuelle afin de respecter ses obligations face au régime collectif.

7. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

En 2008, l'Agence a signé un bail de 5 ans débutant le 1er août 2009 et venant à échéance le 31 juillet 2014 avec une augmentation annuelle de 5%. En plus dudit loyer, l'Agence s'est engagée à payer au bailleur toutes taxes ou impositions décrétés ou exigées par le gouvernement, provincial ou fédéral, ou par la municipalité et à rembourser toutes autres taxes ainsi que la taxe d'affaires se rapportant à son local qui ont été chargées directement au bailleur.

Les parties sont présentement en période de renégociation afin de renouveller le bail.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2014

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'entité, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan d'ouverture, soit au 31 mars 2014.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur l'encaisse et les débiteurs. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir et les dépôts à terme sont investis auprès de grandes institutions financières.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Ce risque est réduit à cause des liquidités disponibles.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur. En date du 31 mars 2014, l'organisme ne court pas de risque de taux d'intérêt..

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2013 ont été reclassés afin de rendre leur représentation identique à celle de l'exercice 2014.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
ANNEXE A - DÉTAIL DES PRODUITS
pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
PRODUITS		
MRN - Programme régulier	1 915 217 $	1 914 103 $
MRN - Prog. d'invest. sylvicoles - Entente Canada-Québec (IPREFQ)	350 400	490 600
MRN - Volet II - Enveloppe suprarégionale	-	23 659
MRN - Projets innovateurs	1 475	4 359
MRN - Projet d'étude modèle de qualité d'habitats fauniques	-	4 500
Contribution de l'industrie	272 653	244 825
Cotisation des membres	850	950
Protocole d'entente Fondation de la Faune du Québec	47 448	27 949
Protocole d'entente CRÉCQ "Aménagement intégré sous-bassin rivière Noire"	33 734	46 166
Protocole d'entente CRÉCQ "Classification et cartographie des habitats fauniques"	6 677	27 781
Protocole d'entente CRÉCQ "Implantation de l'aménagement écosystémique"	13 605	61 263
Protocole d'entente CRÉCQ "Stratégies pour l'aménagement forestier intensif"	5 489	11 711
Protocole d'entente CRÉCQ (VO des projets de volet II)	6 118	1 824
Projet - Volet II "Application des mesures d'atténuation faunique"	-	9 795
Projet - Volet II "Restauration traverses de cours d'eau dans s-b rivière Noire"	14 062	938
Protocole d'entente Environnement Canada	37 922	7 843
Protocole d'entente Ultramar	98 247	228
Ressources humaines Canada "emplois d'été - étudiants"	-	2 554
Revenus d'intérêts et ristourne bancaire	3 477	-
Services professionnels rendus - SSAD (Projet éducatif)	-	4 876
Services professionnels rendus - Ville de Victoriaville	32 955	26 765
Services professionnels rendus - MRC de l'Érable	9 510	6 328
Services professionnels rendus - MRC de Bécancour	3 993	1 913
Services professionnels rendus - Conseil régional Environnment C-Q	-	825
Pénalités - Travaux non conformes	6 232	13 082
Remboursement - destruction travaux	-	1 412
Contribution UQAM - MITACS	10 000	-
Propriétaires - participation réfection de ponceaux	3 289	-
Producteurs forestiers - participation plans d'aménagement forêt-faune	300	550
TOTAL DES PRODUITS	**2 873 653 $**	**2 936 799 $**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
ANNEXE B - DÉTAIL DES CHARGES
pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
CHARGES		
Programme régulier de mise en valeur des forêts privées	1 924 234 $	1 933 339 $
MRN - Programme d'investissements sylvicoles	332 467	467 628
MRN - Projets innovateurs	-	4 359
Travaux avec mesures d'atténuation faunique	45 538	4 928
Contrats de services - Fédération propriétaires forestiers du Québec	2 553	7 659
Contrat de services - UQAM - Aménagement écosystémique	2 000	44 250
Entente de services - SSAD - Aménagement intensif	-	4 982
Entente de services - GROBEC - Sous-bassin rivière Noire	130	7 355
Entente de services - GAFLM - Projet Ultramar	74 731	-
Ententes de services - Miroslav Chum - plans et devis Projet Ultramar	9 077	-
Entente de services - Bureaux d'écologie appliquée - Projet milieux humides	3 536	-
Soutien techniques de projets	27 049	21 272
Salaires et avantages sociaux	313 231	325 714
Frais de déplacement et de représentation	19 724	22 728
Papeterie, dépenses de bureau, assurances et télécommunication	18 413	21 541
Loyer	11 918	11 258
Publicité	1 903	1 555
Formation	2 324	2 710
Formation - propriétaires forestiers - transfert de connaissances	17 373	14 101
Entretien, réparation et frais d'expédition	4 398	4 457
Honoraires professionnels	2 203	3 185
Permis, taxes, intérêts et frais bancaires	646	93
Amortissement des immobilisations corporelles	4 763	5 524
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles	597	18
TOTAL DES CHARGES	**2 818 808 $**	**2 908 656 $**

ANNEXE IV LES REVENUS ET DÉPENSES PAR PROJET 2013-2014

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

COÛTS PAR PROJET 2013-2014

	PROG RÉGULIER	PPMV	PR INV SYLV	PRJ INNOV	VO-VOL II	RIV. NOIRE	VOL 2 PONC	MIL HUM	IQH	GIR-RÉG	ÉCO-ACTION	ULTRAMAR	MRCE-PAFF	PAFF	BULSTRODE	AM ÉCOS	AM INTENSIF	TOTAL-AFBF
REVENUS																		
Contributions Industries	272 652,83 $																	**272 652,83 $**
Contribution MRN	1 870 501,00 $	4 494,41 $														21 204,59 $		**1 896 200,00 $**
Contribution MRN - Prog. Inv. Sylv.	0,00 $		325 400,00 $			25 000,00 $												**350 400,00 $**
Cotisations membres	850,00 $																	**850,00 $**
Contribution UQAM - MITACS	0,00 $															10 000,00 $		**10 000,00 $**
Pénalités	6 231,87 $																	**6 231,87 $**
VO - Volets II	0,00 $				1 595,00 $													**1 595,00 $**
Projets de Volet II	0,00 $						6 000,00 $											**6 000,00 $**
Protocole d'entente CRÉCQ	0,00 $					21 871,61 $			4 228,39 $	1 800,00 $						15 000,00 $	3 440,00 $	**46 340,00 $**
Protocole d'entente FFQ	0,00 $					20 210,52 $		8 500,00 $			6 789,48 $			700,00 $				**36 200,00 $**
Environnement Canada	0,00 $										38 782,00 $							**38 782,00 $**
Protocole d'entente Ultramar	0,00 $					9 013,91 $						89 750,95 $						**98 764,86 $**
Services professionnels	0,00 $	15 539,36 $													22 674,64 $			**38 214,00 $**
Autres	0,00 $						3 289,00 $							300,00 $				**3 589,00 $**
Apports reportés de 2012-2013	*0,00 $*	*29 465,20 $*		*6 970,74 $*	*4 522,73 $*	*28 862,91 $*	*8 061,55 $*	*4 302,87 $*	*648,21 $*	*(1 133,72 $)*	*(859,59 $)*	*(518,03 $)*	*13 503,04 $*			*(1 394,47 $)*	*2 048,61 $*	**94 480,05 $**
Revenus d'intérêt + ristournes	3 477,42 $																	**3 477,42 $**
TOTAL DES REVENUS :	**2 153 713,12 $**	**49 498,97 $**	**325 400,00 $**	**6 970,74 $**	**6 117,73 $**	***104 958,95 $***	**17 350,55 $**	**12 802,87 $**	***4 876,60 $***	***666,28 $***	***44 711,89 $***	***89 232,92 $***	***13 503,04 $***	***1 000,00 $***	**22 674,64 $**	***44 810,12 $***	**5 488,61 $**	**2 903 777,03 $**
DÉPENSES																		
Programme régulier conseillers	1 916 201,23 $															18 418,64 $		**1 934 619,87 $**
Programme régulier propriétaires	7 200,06 $																	**7 200,06 $**
Rejets de VO	(17 585,68 $)																	**(17 585,68 $)**
Programme investissements sylvicoles	0,00 $		307 466,87 $			25 000,00 $												**332 466,87 $**
Projets Forêt-Faune	0,00 $					18 538,38 $					27 000,00 $							**45 538,38 $**
Entente de service	0,00 $	2 552,82 $				43,32 $		3 536,33 $				83 894,64 $				2 000,00 $		**92 027,11 $**
Soutien technique	0,00 $						15 135,74 $			3 749,02 $						8 163,74 $		**27 048,50 $**
Salaires + bénéfices marginaux	125 684,77 $	30 436,66 $	16 097,13 $	1 475,36 $	5 346,03 $	44 347,23 $	2 194,81 $	8 197,19 $	4 876,60 $	2 170,17 $	12 424,65 $	4 504,07 $	13 043,92 $	724,07 $	22 211,31 $	14 030,19 $	5 466,63 $	**313 230,79 $**
Frais de formation	1 393,53 $	355,04 $				575,48 $												**2 324,05 $**
Transfert de connaissance	12 805,65 $										4 567,13 $							**17 372,78 $**
Déplacement et représentation	12 892,71 $	286,09 $	1 836,00 $		771,70 $	1 305,65 $		606,43 $			639,97 $	250,56 $	179,65 $	109,48 $	250,07 $	574,08 $	21,98 $	**19 724,37 $**
Bureautique	2 584,17 $	91,22 $				163,24 $		373,52 $			65,95 $				48,62 $			**3 326,72 $**
Informatique	6 481,51 $	69,86 $				417,38 $							279,47 $					**7 248,22 $**
Equipement forestier	602,00 $							33,28 $								1 623,47 $		**2 258,75 $**
Assurances	3 665,94 $																	**3 665,94 $**
Permis, taxes et licences	68,00 $						20,00 $					548,00 $						**636,00 $**
Honoraires professionnels	2 203,49 $																	**2 203,49 $**
Loyer	11 877,58 $							40,00 $										**11 917,58 $**
Télécommunications	3 514,21 $					492,89 $									164,64 $			**4 171,74 $**
Publicité	1 903,17 $																	**1 903,17 $**
Frais d'expédition	373,30 $					67,72 $		16,12 $			14,19 $	35,65 $						**506,98 $**
Entretien ménager et autres	1 632,62 $																	**1 632,62 $**
Frais bancaires	10,00 $																	**10,00 $**
Gains ou perte en immobilisations	597,33 $																	**597,33 $**
Dépenses d'amortissements	4 763,00 $																	**4 763,00 $**
TOTAL DES DÉPENSES :	**2 098 868,59 $**	**33 791,69 $**	**325 400,00 $**	**1 475,36 $**	**6 117,73 $**	**90 951,29 $**	**17 350,55 $**	**12 802,87 $**	**4 876,60 $**	**5 919,19 $**	**44 711,89 $**	**89 232,92 $**	**13 503,04 $**	**833,55 $**	**22 674,64 $**	**44 810,12 $**	**5 488,61 $**	**2 818 808,64 $**
Les revenus moins les dépenses :	***54 844,53 $***	***15 707,28 $***	***0,00 $***	***5 495,38 $***	***0,00 $***	***14 007,66 $***	***0,00 $***	***0,00 $***	***0,00 $***	***(5 252,91 $)***	***0,00 $***	***0,00 $***	***0,00 $***	***166,45 $***	***0,00 $***	***0,00 $***	***0,00 $***	***84 968,39 $***
Apports reportés en 2014-2015		***15 707,28 $***		***5 495,38 $***		***14 007,66 $***				***(5 252,91 $)***				***166,45 $***				***(30 123,86 $)***

	Bénéfices non répartis au début de l'exercice:	*173 777,52 $*
États des revenus et dépenses par projet en date du 31 mai 2014	***Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice :***	***228 622,05 $***
La contribution des industries inclut 13 448,28 $ reçus pour des exercices antérieurs	*Immobilisations au 31 mars 2014 :*	(12 288,02 $)
	SOLDE NON AFFECTÉ DE L'AFBF :	***216 334,03 $***

Agence Forestière des Bois-Francs
227, rue Notre-Dame Est
Victoriaville (Québec) G6P 4A2
Téléphone : (819) 752-4951 Télécopieur : (819) 751-9947
Courriel : afbf@afbf.qc.ca
Site Web : www.afbf.qc.ca